#### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

|   | Coloured covers /<br>Couverture de couleur   |                      |   | Coloured pages / Pages de couleur  |
|---|--|----------------------|---|--|
|   | Covers damaged /<br>Couverture endommagée  |                      |   | Pages damaged / Pages endommagées  |
|   | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  |                      |   | Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées   |
|   | Cover title missing / Le titre de couverture manque  | ~                    | 2 | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
|   | Coloured maps /  |                      |   | Pages detached / Pages détachées   |
|   | Cartes géographiques en couleur  | /                    |   | Showthrough / Transparence   |
|   | Coloured ink (i.e. other than blue or bla<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue d  |                      |   | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression   |
|   | Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents                          |                      |   | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
|   | Only edition available / Seule édition disponible  |                      |   | Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que                 |
|   | Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. |                      |   | certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées. |
| / | Additional comments / Commentaires supplémentaires:  | Pagination continue. |   |  |

# MELANGES RELIGIBUX

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

## Montreal, Mardi, 13 Juin 1848.

#### ALLOCUTION

DE N. S. P. LE FAPE PIE IX,

Prononcée dans le consistoire secret du 29 avril 1848.

r Plus d'une fois, Venérables Frères, Nous nous sommes élevé au milieu de vous contre l'audace de quelques hommes qui n'ont pas en honte de saire à Nous et à ce Siège apostolique l'injure de dire que Nous nous sommes écarté nonseulement des très-saintes institutions de Nos Prédécesseurs, mais enrore (blasphème horrible) de plus d'un point capital de la doctrine de l'Eglise (1). Aujourd'hui encore il ne manque pas de gens qui parlent de Nous comme si nous étions le principal auteur des commotions publiques qui dans ces derniers temps ont trouble plusieurs pays d'Europe, et particulièrement l'Italie. Nous apprenons en particulier, des contrées allemandes de l'Europe, d'Autriche, que l'on y répand le bruit parmi le peuple que le Pontise romain, soit par des émissaires, soit par d'autres machinations, a excité les nations italiennes à provoquer de nouvelles révolutions politiques. Nous avons appris aussi que quelques ennemis de la religion catholique en ont pris occasion de soulever des aentiments de vengeance dans les populations allemandes pour les sétacher de l'unité de ce Siege apostolique.

Certes Nous n'avons aucun doute que les peuples de l'Allemagne catholique et les Vénérables pasteurs qui les conduisent repoussement bien loin avec horreur ces criminelles excitations. Toutefois, Nous croyons qu'il est de Notre devoir de prévenir le scandale que des hommes inconsidérés et trop simples pour aient en recevoir, et de repousser la celomnie qui n'atteint pas seulement Notre humble personne, mais dont l'outrage remonte jusqu'au suprême apostolat dont Nous sommes investi et retombe sur ce Siège apostolique. Nos détracteurs,ne pouvant produire aucune preuve des machinations qu'ils Nous imputent, s'efforcent de répandre des soupcons sur les actes de l'administration temporelle de nos Etats. C'est pourquoi, pour leur enlever jusqu'à ce prétexte de caloninie contre Nous, Nous voulons aujourd'hui exposer clairement et hautement devant vous l'origine et l'ensemble de tous ces saits.

Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que déjà vers la fin du règne de Pie VII, Notre Prédécesseur, les principaux souverains d'Europe insinuèrent au Siège apostolique le conecil d'adopter pour le gouvernement des affaires civiles un mode d'administration plus facile et conforme aux désirs des larques. Pius tard, en 1831, ces conseils et ces vœux des souverains furent plus solennellement exprimés dans le célèbre memorandum que les empereurs d'Autriche et de Russie. le roi des Français. la reine de la Grande-Bretagne et le roi de Prusse crurent devoir envoyer à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit, it fut question, entre autres choses, de la convocation a Rome d'une Consulte d'Etat formée par le concours de l'Etat pontifical tout entier, d'une nouvelle et large organisation des municipalités, de l'établissement des conseils provinciaux, d'autres institutions également favorables à la prosperité commune ; de l'admission des laïques à toutes les sonctions de l'administration publique et de l'ordre judiciaire. Ces deux derniers points étaient présentés comme des principes vitaux de gouvernement. D'autres notes des mêmes ambassadeurs faisaient mention d'un plus ample pardon à accorder à tous ou à presque tous les sujets pontificaux qui avaient trahi la foi à leur souverain.

Personne n'ignore que quelques-unes de ces réformes surent accomplies par le Pape Grégoire XVI, Notre Prédècesseur, que quelques autres surent promises dans des entrs rendus cette même année 1831, par son ordre. Cependant ces biensaits de Notre Prédecesseur ne semblérent pas entisfaire pleinement aux vœux des souverains, ni suffire à l'affermissement du bien-être et de la tranquillité dans toute l'étendue des Etats temporels du Saint-Siège.

C'est pourquoi, des le premier jour où, par un jugement împénétrable de Dien, Nous sûmes élevé à sa place, sans y être excité ni par les exhortations, ni par les conseils de personne, mais pressé par notre ardent amour envers le peuple soumis à la domination temporelle de l'Eglise, Nous accordames un plus large pardon à ceux qui s'étaient écartés de la fidélité due au gouvernement pontifical, et Nous nous hâtâmes de donner quelques institutions qui Nous avaient paru devoir être favorables à la prospérité de ce même peuple. Tous ces actes, qui ont marqué les premiers jours de Noire Pontificat, sont pleinement conformes à ceux que les souverains d'Europe avaient surtout désires.

Lorsque, avec l'aide de Dieu, nos pensées ont eu recu leur exécution, Nos sujets et les peuples voisins ont paru si remplis de joie et Nous ont entouré de tant de témoignages de reconnaissance et de respect, que Nous avons du Nous efforcer de contenir dans de justes bornes les acclamations populaires dans cette ville sainte, les applaudissements et les

réunions trop enthousiastes de la population. Elles sont encore connues de tous, Vénerables Frères, les paroles de Notre Allocution dans le consistoire du 4 octobre de l'année dernière, par lesquelles Nous avons recommandé aux souverains une paternelle bienveillance et des sentiments plus affectueux envers leurs sujets, en même temps que Nous exhortions de nouveau les peuples à la fidélité et à l'obéissance envers les princes. Nous avons fait tout ce qui dépendait de Nous par Nos avertissements et Nos exhortations, pour que tous, sermement attachés à la doctrine catholique, fulèles observateurs des lois de Dieu et de l'Eglise, ils s'appliquent au maintien de la concorde mutuelle, de la tranquillité et de la charité envers tous.

Plut à Dieu que ce résultat désiré eut répondu à nos paternelles paroles et à nos exhortations. Mais on connaît les commotions publiques des peuples italiens dont nous venons de parler; on sait les autres événements qui s'étaient déjà

accomplis, ou qui ont eu lieu depuis, soit en Italie, soit hors

sont de quelque manière sortis des mesures que notre bien respect pour le double caractère dont il est revêtu. veillance et notre affection nous ont suggérées au commencement de notre Pontificat, celui-là certes ne pourra en aucune façon nous les imputer à crime, attendu que nous n'avous fait que ce qui avait été jugé par nous comme par les princes susnommés, utile à la prospérité de nos sujets temporels. Quant à ceux qui, dans nos propres états, ont abuse de nos biensaits, imitant l'exemple du divin prince des pasteurs, nous leur pardonnons de toute notre ame, nous les rappelors avec amour à de plus saines pensées, et nous supplions ardeniment Dieu, père de miséricordes, de détourner avec clémence de leurs têtes les châtiments qui attendent les

Les peuples de l'Allemagne que nous avons désignés ne sauraient nous accuser, si réellement il ne nous a pas été possible de contenir l'ardeur de ceux de nos sujets qui ont applaudi aux événements accomplis contre eux dans la hau-'e Italie, et qui, enslammés d'nn égal amour pour leur nationalité, sont allès désendre une cause commune à tous les peuples italiens. En effet, plusieurs autres princes d'Europe, sontenus par des forces militaires bien plus considerables que les nôtres, n'ont pas eux-mêmes résisté aux révolutions qui, dans le même temps, ont soulevé leurs peuples. Et neanmoins dans cet état de choses nous n'avons pas donné d'autres ordres aux soldats envoyés à nos frontières, que de désendre l'intégrié et l'inviolabilité du territoire pontis-

Aujourd'hui toutesois, comme plusieurs demandent que, réuni aux peuples et aux autres princes de l'Italie, nous déclarions la guerre à l'Autriche, nous avons cru qu'il était de noire devoir de protester formellement et hautement dans cette solennelle assemblée, contre une telle résolution entrèrement contraire à nos pensées, attendu que malgré notre ndignité, nous tenons sur la terre la place de celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux divines obligations de notre suprême Apostolat, nous embras sons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour. Que si parmi nos sujets, il en est que l'exemple des autres Italiens entraîne, par quel moyen veut-on que nous puissions enchaîner leur

Mais ici nous ne pouvons nous empêcher de repousser à la sace de toutes les nations les perfides assertions publiées dans les journaux et dans divers écrits par ceux qui voudraient que le Pomife romain présidat à la constitution d'une nouvelle république formée de tons les peuples d'Italic. Bien plus, à cette occasion nous avertissons et nous exhortons vivement des mêmes peuples italiens, par l'amour que nous avons pour eux, à se tenir soigneusement en garde contre ces conseils perfides et si funestes à l'Italie, à s'attacher fortement à leurs princes dont ils ont éprouvé l'affection, et à ne inmais se laisser détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie au danger d'être déchirée par des discordes chaque jour plus vives et par des factions intesti-

Pour ce qui nous concerne, nous déclarons encore une fois que toutes les nensées, tous les soins, tous les efforts du Pontife romain ne tendent qu'à étendre chaque jour davantage le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et nou à reculer les limites de la souveraineté temporelle, dont la divine Providence a doté ce Saint-Siège pour la dignité et le libre exercice du suprême Apostolat. Ils tombent donc dans une grande erreur ceux qui pensent que l'ambition d'une plus vaste étendue de puissance peut seduire notre cœur et nous précipiter au milieu du tumulte des armes. Oh! assurément ce serait une chose infiniment douce à notre cœur paternel, s'il était donné à notre intervention, à nos soins, et à nos efforts, l'éteindre le seu des dicordes, de rapprocher les esprits que divise la guerre, et rédeablir la paix entre les combattants.

En même temps que nous avons appris avec une grande désolation qu'en plusieurs pays de l'Italie et hors de l'Italie, les fidèles nos fils, au milieu de ces révolutions, n'ont pas oublié le respect qu'ils devaient aux choses saintes et à leurs ministres, notre ame a éte vivement affligée de savoir que ce respect n'a pas été également observé partout. Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ici devant vous cette habitude funeste qui se propage surtout de nos jours, de publier toute sorte de libelles pernicieux dans lesquels on fait une guerre acharnée à la sainteté de notre religion et à la purcté des mœurs, ou qui excitent aux troubles et aux discordes civiles, préchent la spoliation des biens de l'Eglise, attaquent ses droits les plus sacrés, ou déchirent par de fausses accusations le nom de tout honnête homme.....

Voilà, vénérables Frères, ce que nous avons eru devoir vous communiquer aujourd'hui. Il ne nous reste maintenant qu'à offrir ensemble dans l'humilité de notre cœur de contiunelles et serventes prières au Dieu puissant et hon, pour qu'il daigne désendre sa sainte Eglise contre toute adversité, nous regarder avec miséricorde du haut de Sion, et nous protéger, ramener enfin tous les princes et tous les peuples aux sentiments si désirés de paix et de concorde!

#### MGR LUQUET

Nous publions la lettre que M. l'évêque d'Hésebon, envoyé extraordinaire et délégat apostolique en Suisse, vient de nous adresser au sujet des courtes observations dont nous avons accompagn's la puclication de sa dépêche au directoire fédéral de Berne. Nous ne ferons aucune nouvelle remarque sur ces explications de Mgr. Luquet : nous ne pourrions d'Allemagne, chez l'un ou l'autre de ces peuples qui s'agique maintenir, surtout depuis la note émanée de la Gazette tent glorieusement (1) pour conquérir leur indépendance, on Officielle de Rome, nos premières réserves touchant l'application de certains principes dont nous n'avons nullement contesté l'exactitude théologique. Nous nous bornerous à protester contre tout soupçon de mauvais vouloir. Dans la pénible mission que nous avons acceptée pour la défense des intérêts et des doctrines de l'Eglise, rien ne nous afflige comme ces soupçons d'une malveillance que tous ceux qui tout cas, ce n'est pas M. l'évêque d'Hésebon qui devrait non plus une œuvre de justice et de gloire.

de l'Italie. Si quelqu'un vent prétendre que ces événements mettre en doute notre affection pour sa personne et notre vétique, ne saura pas comprendre les nécessités des temps

Ami de la Religion. "Abbaye de Saint-Maurice-en-Valais, le 1er mai 1848. " Monsieur le rédacteur,

" Dans mon voyage de Berne en Valais, le dernier numéro de votre journal m'est tombé entre les mains. J'y ai ftrouvé une lettre du vorort, précédée de réflexions qui pourraient effrayer un certain nombre de personnes. Ces reflexions, en esset, m'ont paru rensermer des exagérations extrêmes; par exemple, quand on dit que l'Eglise n'a jamais sait de concessions semblables à celles que je propose. J'y ai trouvé de plus d'autres choses qui paraîtraient indiquer un certain mauvais vouloir pour ce qui me concerne. On y fait, par exemple, des rapprochements qui ne venaient point à la question, et dont la tendance est loin de m'être favorable. Sous ca double rapport, permettez-moi donc de vous adresser les observations suivantes, et de vous prier de les insérer dans votre prochain numero, comme un sentiment de justice et de charité vous en fera sans doute le devoir.

" D'abord je ne sais s'il est bien utile de le dire, et si la chose, ne se comprend pas d'elle-même : il y avait, il y a encore dans une grande partie des hommes politiques à la tête les affaires en Suisse, un grand sentiment de défiance contre le clergé, notamment contre la nonciature apostolique. Cette défiance est à la fois religieuse et politique chez les ons, politique seulement chez les autres. Il fallait essayer de la détruire, ou du moins de la diminuer, si l'on youlait arriver à quelque accommodement. Le langage de ma lettte pouvait seul le faire. J'ai la consolation d'avoir rénssi chez plusieurs.

" Mais ai-je eu tort de tenir ce langage? Ceux qui ne veulent pas d'accommodement entre la Suisse et le Saint-Siége, radicaux, methodistes et autres, disent que j'ai en tort. Ceux qui veulent un accommodement, au contraire, qu'ils soient ou non radicaux, approuvant ce même langage. Que faut-il en conclure?

" Maintenant, si l'on analyse mes paroles, il faudra, pour condamner, soutenir comme vraies les propositions contraires aux miennes. Or, je ne vois pas encore anjourd'hui comment on pourrait le faire.

"Je ne vois pas comment, voulant poser les bases d'un accommodement général avec la confédération, on soutiendrait comme vraies les propositions suivantes :

" Il ne faut pas " faire abstraction des idées de détail, des préoccupations personnelles, des rivalités hostiles." Il ne faut pas, " Jetant un voile sur les divisions et sur les douleurs du passé, tâcher de tirer parti du présent de manière à le diriger convenablement vers l'avenir.

"L'Eglise n'a pas ouvert les voies du progrès aux nations éclairées et civilisées sous ses auspices." Il ne faut pas proposer aux peupies, " au nom du clergé catholique et de notre auguste pontife, de marcher désormais d'un commun accord.

"Il ne faut pas dire que " nous sommes aujourd'hui ce que nous étions des les premiers ages du christianisme, des ensans de lumière."Il saut nier aussi que l'errour seule cherche et enfante les ténèbres, que le lumière est fiile de la vérité, que nous craignons une seule chose pour les peuples, c'est-à-dire les fausses lucurs qui égarent, les lumières trompeuses qui menent à l'abîme."

" Il faut soutenir que, dans le mouvement intellectuel des temps modernes, l'Eglire a tout repoussé; qu'elle n'a fait aucune distinction entre ce qu'il y a de bon et de glorieux dans le développement des intelligences, et ce qu'il y a de fatal et de faux. Il faut dire que les causes de division entre l'Eglise et la société ne sont pas " venues bien souvent " de passions, de violences et d'obstinations parifculières 'qui d'un seul bond, entraînèrent les esprits au-delà des iustes bornes."-Il faut dire en d'autres termes qu'il n'exista point de Luther prêchant la réforme pour attaquer l'Eglise, ni de Gaëtan prêchant cette même réforme dans des vues bien différentes. Il saut dire qu'il n'y eut pas d'assemolée d'Augsbourg où l'on réforma en détruisant, pas d'ussemblée de Trente où l'on réforma aussi, mais non pour détruire.

"Il faut dire que les avantages accessoires accordés à 'l'Eglise par la " société antique de nos pères qui lui avaient beaucoup donné, parce qu'elle lui devait beaucoup,' étaient des avantages essentiels; que, par conséquent, l'Eglise, toujours constante avec elle-même dans ce qu'elle a d'essentiel en soi, n'accepta pas la transformation sociale des temps; qu'elle ne sera pas fidèle à sa mission de progrès dans la vie des peuples, et ne le secondera pas, ce progrès, dans les voies de la justice et de la vérité."

" Il faut dire, contrairement à ce que l'auguste Pontife Pie IX exprimait naguère, que l'Eglise rattache exclusivement ses espérances à des institutions humaines, à tel ou tel appui passager des puissances du siècle.

"Il faut dire, contrairement à ce qu'elle pratique en Irlande, par exemple, avec tant de courage, que dans tel ou tel cas donné, elle ne repoussera jamais, comme moyen d'asservissement, les bienfaits qu'elle reçoit ailleurs avec re connaissance. Il faut dire, certainement aussi à ce qu'elle pratique dans cette même Irlande, que dans tel ou tel cas donné, elle refusera de reconnaître le grand principe de séparation complète entre elle et les Etats; qu'elle ne voudra point, si les circonstances l'y portent, inscrire sur sa bannière cette expression éminente et suprême de tolérance (de la part des gouvernements) et de liberté (pour elle-même).

"Il faut dire que les conditions où l'Eglise trouve son salut dans une séparation complète entre elle et les Etais ne se produiront jamais, pas même dans les pays protestants

" Il faut dire que l'Eglise, dans les débats d'un accommodement comme celui qu'on tente pour la consedération hel-

(1) Il faudrait également soutenir que le mouvement italien de l'indépendance n'est pas une œuvre glorieuse, et que

où nous sommes, qu'en se prêtant aux moyens de conciliation qui dépendent de ces appréciations particulières, elle n'apportera pas de précieux éléments de paix et de concorde pour ce beau pays, pour cet excellent peuple.

"Il faut dire que nons ne sommes point arrivés au temps d'une transformation universelle dans la société européenne, que des jours de réconciliation ne succèderont point à nos longs orages, qu'il faut voir exclusivement dans l'Eglise les homines et les choses du passé (les choses accessoires bien entendu, puisque tout ce qui est essentiel doit durer toujours) que si l'on prépare à l'Eglise, dont le concours est si nécessaire au houhenr des peuples, la libre place dont elle a besoin, on n'arivera pas à pacifier les esprits et les cœurs; qu'alors cette même Eglise entravera ioin d'aider les hommes du pouvoir dans leurs efforts pour procurer le bien-être et la gloire de la généreuse nation dont la Providence leur confie les destinées.

" Telles sont en résumé les propositions contradictoires qu'ou peut établir sur l'exposé de principes de ma lettre au Vorort. Si ces propositions sont vraies, tout ce que j'ai dit est faux, hasarde, dangereux. Si ces propositions ne sont pas soutenables, il n'y a donc pas lieu de s'effrayer, comme on l'a fait, de ce que j'ai dit.

"Je ne parlerai pas des bases d'arrangement que j'ai formulées à la suite de cette même lettre. Il n'y a là ni petite ni grande concession faite à qui que ce soit ; il n'était pas question d'en faire ou de s'en abstenir. Il s'agissait uniquenent de formule: les points sur lesquels il y aurait à s'entendre. On l'a suit, et voilà tout. Les négociations suiures opéreront le reste, si Dieu les bénit. "Veuillez, etc."

#### MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 13 JUIN 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VI.

Suite.

63. Dans cet exposé, cher lecteur, j'ai appelé votre attention spécialement sur deux points. La mission de ceux qu doivent enseigner la parole de Dieu; - et la révocation des pouvoirs lorsque quelqu'un de ceux qui avaient été envoyés cessait de s'acquitter des fonctions de sa charge. - La mission, comme on entend ce mot ici, comporte un pouvoir pré-exis-tant et l'autorité d'envoyer;—elle suppose une personne à être envoyée et des devoirs ministériels qu'elle pourrait assumer illégitimement sans cet ordre et cette autorité déléguée. En outre, cela suppose que, avant d'être envoyé, il est apnelé intérieurement de Dieu et est instruit de l'étendue et des hornes de la charge qui lui est conférée. En tout cela, cependant, je ne parle que de l'organisation visible de l'èglise établic par la sagesse et la bonté divine pour nous conserver la parole de Dien, comme telle, et les moyens spirituels de grâce qu'il a assignés pour la régénération progressive et perpétuelle du genre humain, en saisant à chaque individu en communion avec l'église l'application des mernes de ses souffrances et de sa mort. Ces moyens se rapportent à la vie spirituelle dont je parlerai plus loin. Comparée à ces précieuses institutions de notre Dieu, l'organisation extérieure de l'église n'est, pour s'exprimer ainsi, que comme l'écrin par rapportaux joyanx qu'il renferme et qui lui donne sa valeur. La conservation des joyaux dépend de celle de l'écrin et les raisonneurs privés peuvent comprendre s'ils ne sont pas trop aveuglés par le préjugé pour reconnaître le fait, qu'en brisant l'un ils ont detruit le tout-et cependant ils "cherchent dans les écretures" le trésor qu'ils ont re-

64. Appliquons-leur quelques-uns des moyens qui sont si positivement ordonnés, si universellement acceptés dans l'église primitive apostolique et catholique. Vous avez déjà vu que ce qu'ils appellent "foi" "doctrine de la Bible," n'est rien de plus que leurs opinions particulières. Ces opinions ont été réunies dans certains formulaires de foi, appelés articles de religion, confessions de foi et le reste. Cette réunion, cette concentration d'opinions, ils l'appuient sur une opinion traditionnelle vivante, d'après laquelle ils croient que ce sombole contient en substance le sens de la parole de Dieu écrite, et, quoique les Stes. écritures, comme ils le prétendent, soient claires et intelligibles pour tous, cependant ils présentent à leurs différentes écoles le symbole de leurs opinions exprime dans leur profession de foi comme la Bible, rendue facile, s'ils veulent me passer cette expression, (the Bible made easy.)

De doctrines comme faits positifs de la revélation ils n'en ont point et avec leur principe de l'opinion privée ils n'en peuvent point avoir. Mais, en supposant qu'ils eussent des doctrines parmi eux, quelqu'un deux a-t-il le droit, d'accord avec l'ordre que Notre Seigneur a établi dans son église d'enseigner ou de prêcher en son nom? Remarquez que je ne dis pas, surtout si les matières étaient d'une nature moins sacrée, qu'ils n'ont pas le droit de prêcher leurs opinions à tout le genre humain. Mais dans ce cas encore, la candeur et la loyauté devraient les porter à proclainer qu'ils promulguent, non les doctrines de Jésus-Christ comme faits révélés, mais simplement leurs propres opinions sur la naturo de ces doctrines. Le tort que je crois qu'ils ont envers les simples c'est de chercher à faire accepter leurs opinions comme l'enseignement de Jesus-Christ lui-même. S'ils avaient reçu la véritable mission cela ne serait pas et n'aurait pas pu arriver. Ils auraient été grands par leur origine, par leur association au ministère apostolique et universel de l'église en prechant les doctrines qu'elle n reçues de Jésus-Christ et des apôtres. Mais personnellement et par eux-mênous connaissent savent être si éloignée de notre cœur. En le mouvement et la reconstitution polonaise ne seraient pas mes ils auraient été aussi insignifiants que l'écho de vérité que leur voix répète. La congrégation la moins instruite du

(1) Allocutions consistoriales du 4 octobre et du 17 dé-

pour remplacer la doctrine de Jésus-Christ qu'il était supposé avoir apprise avant son admission au sacré ministère. et qu'il était tenu d'enseigner ensuite. Mais le raisonnement privé a changé tout cela. Le monde de nos jours, ou au moins dans le langage que nous sommes accontumés d'entendre, reconnaît l'homme qui se revêt d'un costume grave et révele et qui saisit (volunteers) les pensées qui se présentent à son esprit, en lisant un passage de la Bible à tout nuditoire qui l'écoute comme un "précheur;" or un précheur c'est un "ministre de l'Evangile;" un ministre de l'Evangile c'est un "ambasadour de Dieu;" alors ils vous diront di voyez Mathieu, Marc, Luc, Jean, les actes des apòtres, les Epitres et l'apoculypse, tel chapitre et verset " et ninsi, par une transition trompeuse et ascendante du langage humain et une perversion directe des écritures, ils en vienneut à passer pour des personnes que Jésus-Christ a envoyées pour opèrer l'œuvre de son ministère.

65. Je ne voudrais pas vous faire manquer aux usages conventionnels de la siciété, on aux égards de la vie son a'e, par lesquels on reconnect en eux le caractère du sacré ministère. Mais parlant suivant la vérité de Dieu et les intérêts éternels d'âmes immortelles, il est absolument nècessaire de connaître les prétentions et d'examiner les bases ou les fondements sur lesquels elles sont supposées appuyées. Par qui ont été envoyés ces soi-disant annistres de Jesus-Christ ! C'est une question essentielle (test). L'église de Dien est plus ancienne qu'eux. Les ast-elle envoyes? Cerminement non. Les avait-elle envoyes pour remblir ses propres fonctions? Mais même si elle l'avait fuit, d'abord lorsqu'ils out cessé d'être fideles à leurs instructions, elle a révoqué leur mission et annulé leur autorité. Dieu les at-il députés comme envoyés extreo dinnices? Alors, comme St. Paul, qu'ils en appellent aux miracles pour prouver leur mission, et que comme lui aussi ils méchent la docurine qu'il avait révélée à son église. Il est certain qu'en premier lieu ils n'ont pas été envoyés par aucune autorite pré-exitante reconnue dans l'eglise catholique ou dars aucure autre soi-disant église sur la face de l'église. Par exemple lorsqu'Arins ou Nestorius, ou Entiches, ou Pélage, on Waldo, on Wielef, on Huss, on Luther, on Cranmer, on Calvin parut, de quelle amorité possible un seul d'enter eux pouvaitil tirer sa mission pour étendre les différentes évoles de l'opinion privée qui ont divisé on qui divisent leurs adhétents? Qui les a envoyés? Ce n'est pas l'église, car q'aman été les autoriser à abattre l'église quo le Fils de Dieu ava t in-tituée. Ce n'est pas eux-mêmes; car a seun homme ne peut s'envoyer lui-même, nas plus qu'il peut se bapti-er. Qui les a done envoyés? Ce ne sont pas leurs successours, car ce n'etait qu'en conséquence d'une prétendre mission qu'ils pouvaient avoit des successeurs. Ce ne sont pas les empercurs de l'empire d'orient, ni coux d'occident, car les empereurs sont de la terre et appartiennent à la terre. Ce ne sont pas les princes d'Allemagne ni les parlements d'Angleterre, car ils n'ont aucun pouvoir on autorité de ce genre à conferer. Far qui donc out-ils envoyes en premier lieu? évidenment ils n'auraient aurune mission de Dien. ils n'épar un antre.

Maintenant je vous en prie, cher lecteur, par courez cette lettre une seconde fois et avec plus d'attention et studiez sérieusement l'importance de son contenu. Il y a, a présent, une certaine forme et ordre de mission pour ceux qui se font prêcheurs de l'Evar gile parmi les raisonneurs prires. Mais à la vue de l'homme, il n'y a aucune preuve raisonnable de la légitimité de ses opérations et il ne peut y avoir en vue de Dien aucune réalité, par rapport au besoin de preuves ostensibles. Examinez cette question. L'économie de Dieu nars l'organisation de son église est manifestée comme nons l'avons vu. "Comment penvent-ils précher, s'ils ne sont envoyés," et coci ne vario pas dans son anologio uvec l'exercice extérieur de son pouvoir tout puissant dens la création matérielle et dans le gouvernement du monde. Tout reyon de lamière réflichi par la terre doit avoir un soiet d'où 1 est parti. Tout arbre qui croit dolt avoir une racine par la-Tout ruisseau ou rivière que l'on voit couler à la surface tre dans l'Eglise, une, sainte, eatholique et apostolique, et raisonneurs privés. S'ils sont un arbre, où est la racine? S'ils sont une rivière, où est la source d'où ils coulent? Fin de la lettre VI.

### M. L. J. PAPINEAU.

Suite et fin.

" Devons-nous dire: nous obtiendrons de suite et en bloc " le redressement de nos griefs, ou bien nous demanderons " successivement la reconnaissance formelle et effective de " tous nos droits? Rous monterons tout de suite et tout " d'un bond au dernier écheton,ou bien nous y parviendrons " en passant par tous ceux qui doivent nous y conduire?" Telle est la question que nous nous sommes posée dans notre dernière feuille; nous venons y répondre aujourd'hui.

Autrefois, sous l'ancienne constitution, M. L. J. Papineau et tous les désenseurs des Canadiens-Français dans le Bas-Canada, réclamaient de l'Angleterre le redressement des griefs du peuple; ils réclamaient un gouvernement plus équitable, plus liberal, plus populaire; ils réclamaient pour le Canada le dioit de conduire plus effectivement ses affaires. Toutes ces réclamations étaient justes, l'Angleterre forma Porcille cependant, et M. Papinean ne vonint pas autre chose que "tout ou rien." Il dit : " Nous avons droit d'obtenir " tout, nous devons l'obtenir ; et par conséquent jamais nous " ne demanderone autre cliose que tout." Cette politique, M. Papineau et ses amis la suivirent jusqu'en 1837, lor-que les malheureux événements, qui marquerent la fin de cotte année, firent remplacer les pouvoirs légaux et constitutionnels par des pouvoirs extraordinaires, des pouvoirs martiaux, des pouvoirs anti-constitutionnels. Telle fut la politique d'alors.

Nous ne parlerons pas du règne de la loi martiale ni de celui du conseil spécial; c'était alors le règne du plus fort, le regne du lion. Le Canadien n'avait plus droit d'ouvrir la bouche; il ne pouvait avoir de politique ouverte et publique; sa politique, il devai la renfermer dans son cour, en attendant que Dieu eut pitié de notre malheureux pays. Il se soumit à la gravité des circonstances, et il se tut. Mais dans son silence, il n'en était pas moins éloquent; car jug dussent lui en conserver une reconnaissance éternelle. mais l'infortune ne put lui faire dire à ses gouvernants d'alors: " Vous me traitez avec justice."

présenter son opinion, quelque savant qu'il fût, comme ou ceux que suscitait l'Union, qui réunissait tous ceux de l'an- libre navigation du St. Laurent ne doit-elle pas produire cet Hélas! cet embousiasme s'est refroidi ; ces sympathies ont, cienne constitution joints à ceux qui avaient pour première cause les évenements de 1837 et 1838, et pour seconde le terre moins capable de faire subir au peuple un joug pesant rence ; et notre espoir a pâli devant les retards, les obstacles ressentiment de nos gouvernants. Le Canadien dut donc oublier le passé pour ne penser qu'au présent et à l'avenir; il dut oublier ses malheurs d'autrefois, pour ne s'employer qu'à considérer et bien méditer sa position du jour, position que venait de lui faire une métropole irritée et encore toute teirte du sang de nos compatriotes. Cet examen, cette méduation approfondie lui découvrit toute l'étendue des desseins de ses gouvernants d'outre-mer. Il se convainquit que ce n'était pas son bonheur qu'on avait en vue en fui imposant l'union de son pays avec le Haut-Canada, écrasé sous une dette énorme et tout compost alors d'hommes désignes par le titre de tories. Il se convainquit que ce n'etait rien moins que son malheur que l'on voulait, que lont déjà démontré que M. Papineau a tort, les résultats dél'Union ne lui était imposée que pour le perdre à tout jamais ; [montreront encore que' M. Papineau a tort encore. Il n'en que devait-il faire alors? Devait-il de nouveau prendre les changera pourtant rien à sa ligue de conduite ; il fera comarmes et orier à l'injustice, au metrtre social? Le recours me par le passé ; car il croit seul avoir raison contre la masaux armes avait eté une folie en 1837 et 1838, il devait l'être se de ses compatriotes. Laissons-le faire; s'il veut se perblen plus après i Union. Car le Canadien-Français se trou- dre, qu'il se perde. Pour nous, ne perdons pas le pays pour vait encore plus faible qu'à l'époque des premiers troubles, flui ; et s'il revient encore à la charge avec son système de sans compter que l'effet moral de ces mêmes troubles n'était pas propre à engager de nouveau le peuple dans la mê-

1

Lo people ent recours à une autre tactique ; il se contenta le proclamer bien haut l'injustice de l'Acte d'Union; il fit roir por là à ses gouvernants qu'ils ne le poignarderaient pas sans qu'il se sit encore entendre. Depuis ce temps, il garda le silence ; il se un. L'Angleterre ne comprit pas ce silence ; elle se mit à rire, car elle croyan que ses desseins allaient rèussir. Elle s'imagimit que le penple sommeillait; et elle laissa le neuvel acte avoir son coup d'essai, qui, selon elle, devait produire notre perte comme peuple. Aiais elle se trompait.

Le peurle veilleit encore; mais il faisait comme ses gouvernants, il usait de ruse. Il travuillait lentement, mais il travuillait bien. Il préparait pour plus tard son affranchissement, ear il s'etait dit : " Il serait beau pour un peuple de se servir, " pour se sauver, de l'acte même fait pour le perdre." C'émit cette pensée qui le soutemait au milieu de ses luttes, e, oui ranimait son courage.

Lord Metcalfe représentait au milieu de nous notre auguste souveraine. Les ministres anglats s'applaudissaient de la reussite de leur plan préparé pour le meurire social des Canadiens-Français. Ils courent des lorsque e'en était fait de ceux-ci, et que jamais cette race de Canadiens Français a'aurait encore une partie du ponvoir en mains. Mais le peuple savait ce qu'il faisait, et les élections de 1848 l'ont

Le peuple a retrouvé alors toute cette énergie qui le disinquait si bien avant 1837, et qui ne cessa encore d'être son caractère distinctif durant les sept années de luites qui viennent de s'écouler. Il comprit que l'heure de son réveil était connée; qu'il ne devait plus se taire, mais bien reparaitre en plein jour, et dire à ses gouvernants : " Justice enlin." Ce cri, il l'a je é aux dernières élections ; aussi a-t-il triomphé. Son triomphe a ramené dans les conseils du retolont pas envoyés par lui et ne ponvaient pas être envoyés | présentant de la souveraine ces mêmes hommes que l'Anfeterre, par l'acte d'Union des Canadas, voulait à tout jamais éloigner du pouvoir. C'est réellement le peuple qui conduit as jourd'hui; que doit-il faire? Doit-il dire encore: " Il me faut tont, on it ne me faut rien?" Jamais.

Après l'Union, il aurait bien pu dire encore une fois c'est un acte inique, fait pour me perdre; je n'en veux pa- ; je le rejette," et puis courir aux armes. Cette liberté il l'avait bien, mais il sentit que la sagesse lui défendait d'en user. Il comprit qu'il fallait d'abord se placer au pouvoir, afin d'être plus à même de se faire entendre. D'où l'on voit que la doctrine de M. Papineau, cette doctrine, renfermee en ces trois mots "tout ou rien," commençait déjà à être sur le déclin et à être rejetée par tout le peuple.

Aujourd'hui le peuple ferait-il autrement? retournerait-il encore par hasord au " tout on rien?" Ferait-il aujourd'hui à la voir de M. Papineau, cet illustre exilé, qui est demeuré étranger à nos sept années de luttes, ce qu'il n'a pas voulu quelle il tire ca nourriture pour renouveler ses rameaux verts. faire depuis 1819? Croirait-il par hasard que M. Papineau, nai sa politique théorique, fera plus que les chets actuels du don avoir une source qui lui fournisse ses eaux. Tout minis- peti tibéral? Croirait-il même que M. Papineau ferait aunot que les hommes qui tienneut anjourd'hun ic à présent et trujours, a été envoyé par un ordre régulier de Croirait-il envore que les résultats de la politique de M. Papiceux qui avaient été envoyés par les apôtres, qui avaient été neau, sertiont aussi favorables au pays que ceux de la polienvoyés par Jesus-Christ, que Dien avait envoyé. Mais il tique suivie par nos chefs depuis 1840? Non, il ne pour n'en est pas ainsi pour les ministres de la religion parmi les fruit pas le croire; car il a l'expérience du passé, et le pas sé est un grand maître. Il sait que tous les malheurs, les incendies et le sang versé en 1837 et 1838, ont été les résultats non prévus à l'avance (rous le croyons bien) de la politique théorique de M. Papineau. Il sait d'un autre côté que la situation actuelle du pays est le résultat de la politique pratique des ministres du jour. Quelle disserence! Il voit qu'an bont de sept années, nous avons plus obtenu que M. Papineau n'a pu obtenir durant plus de vingt années.

En face de parcils événements, en face de résultats si différents, si opposés, le peuple se dit encore : " Il n'y a pas à balancer, nous suivrons nos chefs actuels."

Il faut bien s'en souvenir, le peuple a le jugement droit, et il sait bien, lui, si on lui fait du bien, ou si on ne lui donne que la décolation, les ruines, le deuil et la mort. Il sait bien anjourd'hui qu'aven de la constance et de la persévérance il faut que justice se fasse. Il sait bien aujourd'hui qu'en ne voi lant pus monter de suite et tout d'un bond au dernier échelon, il pourra plus tard et plus sûrement y parvenir, et ceis en parcourant tous les échelons qui conduisent à ce dernier. Ce n'est pas une raison de dire que pour cela le peude baise la main qui l'accable et lui fait mal. Non; il dit encore aujourd'hui par ses organes ce qu'il dissit en 1837 et ce qu'il disait après l'Union : " Tu nous feras justice." Mais il ne dit pas: "Tu nous donnerastout à la fois ce que nous avons droit de demander." Il dit: "Tu nous donneras d'abord cette réforme, car nous y avons droit." Et l'Angleterre répond : "Tu l'auras." M. Papineau, lui, dirait : " Nous vonlons tout," et l'Angleterre de dire : "Tu n'auras rien."

N'est-il pas mieux en effet, en nous servant de l'acte même fait pour nons perdre, d'augmenter nos forces et notre puissance pour demander et obtenir, et diminuer celles de nos gonvernants? Et remarquons bien que, dans cette augmentation de forces d'une part et diminution de l'autre part, le peuple ne continue pas à avoir autant, de griefs. Non, c'est le redressement même, et le redressement euccersif de tous ses griefs qui augmentent ses forces et diminuent celles des auteurs de l'acte d'Union. Il prépare par là pour plus tard une justice signalée que ne manquera pas de lui randre l'Angieterre qui, d'après des politiques anglais du jour, amènerait bientôt l'émandipation paisible de ses colonies, et en ce faisant, voudrait les laisser dans une condition telle qu'elles

Tous nos griefs par leur redressement devront, selon nous, augmenter notre puissance de demander et nos forces pour A ce règne de terreur succèda le règne de l'Union, règne obtenir, tandisqu'ils devront produire un effet contraire visqui dure encore au moment actuel. Des ce moment, les an- à-vis de ceux qui nous refuseraient plus tard un grand acte i son apparition. Elle avait fait concevoir de si brillantes es- le représentant en professant de son adhésion aux principes li-

monde catholique serait saisie d'horreur si son ministre osait ciens griefs du peuple disparurent : ils furent remplacés par de sublime réparation. Et pour n'en citer qu'un exemple, la pérances! Elle devait réalisée une si grande somme de bien! heureux effet? ne rendra-elle pas en quelque sorte l'Angleet lourd ? ne rendra-t-elle pas en quelque sorte le peuple luinième plus hardi, plus fort, plus capable, plus puissant pour la demande et l'obtention du redressement de ses autres griefs? nadiens saluaient notre association comme le précurseur Gela n'a pas besoin de plus d'explications; ça se comprend d'une ère nouvelle de prospérité. Les Anglais, Ecossais, de soi-même, inutile d'en dire davantage.

Concluons done que nos plus chers intérêts nous engagent ne pas adopter le " tout ou rien " de M. Papincay, mais continuer notre politique actuelle, et à demander succe-siement la reconnaissance formelle et effective de nos droits. Laissons M. Papineau appeler cette politique une politique vague et lardive; " laissons-le appeler cette politique " du modérantisme; " ce ne sont là que des mots. Les résultats théories, souvenons-nous toujours que c'est l'avenir de notre pays que nous avons en mains, et que nos descendants auront le sort que nous leur aurons préparé.

#### LIGNE DE STEAMERS.

Le Herald de samedi suggère d'établir une ligne de steamers entre l'Angleterre et Québec, et montre l'avantage de cette ligne sur celles de l'Angleterre aux ports des États-Unis. D'abord, la distance de Québec à Liverpool n'est que de 2.700 milles, tandis que celle de New-York à Liverpool est de 3,000 millos. Ontre cela, la navigation y seran beaucoup plus facile et beaucoup plus sûre, ce que le Herald prouve par un long raisonnement, pour lequel nous n'avons pas d'espace aujourd'hui. Le Canada de plus a accès à 7 états Américains, et grâce à nos communications intérieuresles transbordements qui sont si nombreux aux Etat - Unis seraient presqu'entièrement évités. En sorte que, tout considéré, la route par le St-Laurent serait préférable à toute aure, et devrait être encouragée par la Grande-Bretagne. Nous concourens volontiers dans cette manière de voir de notre confrère du Herald, mais il serait bon, ce nous semble, de nous souve eir que nous avons un hiver de plusieurs mois durant lequel la navigation est intercompue, et qui certainement ne cesserait pas, lorsque nous aurions une liene de steamers de Liverpool à Québec. Notre confrère ne fait nulle mention de l'hiver; nous ne pouvons pas croire cependant qu'il n'y ait pas pensé. Nous supposons qu'il entendrait que cette ligne de stemmers scrait en activité entre Québec et Liverpool durant tout le temps que la navigation est libre sur le St. Laurent, et qu'après cela, les staumers voyageraient entre Halifax et Liverpool ou entre New-York et Livernool. Cet arrangement sera't encore assez bien,et malgré cette interruption durant l'hiver, dans la ligne entre Liverpool et Québec, nous sommes porté à croire que les avantages qui résulternient de cette entreprise, tant pour les actionnaires que pour le Canada, et les passagers eux-mêmes, seraient considérablement augmentés. Aussi voyons-nous avec grand plaisir notre confrère aborder ce sujet; nous espérons que d'autres feront de même, et montreront de plus en plus les avantages de cette ligne de steamers, telle que la sucgére le Herald. C'est un sûr moyen d'engager les capitalistes à faire de grands efforts pour l'établir, et porter le gouvernement, tant imperial que colonial, à être favorable à une entreprise si propre à procurer l'avancement de notre pays, et à fournir au commerce les plus grandes facilités possibles.

Un de nos correspondants de Québec nous écrit : " M. " Quertier, qui est ici depuis quelques jours, rapporte que 
" dejà plus de QUATRE-VINGTS jourses gens de sa paroisse. St. Denis, sont partis pour aller travailler à défricher dans les profondeurs de Kamouraska et de St. Paschal." Nous ne pouvous qu'applaudir à une pareille puvelle, elle est bien propre à encourager cenx qui s'adonnent avec tant de zele à la belle cause de la colonisation de-Townships. Il faut espérer que ce nouvel exemple réveillera chez nos compatriotes cette antivité qui d'ordinaire ne leur manque pas, surtout lorsqu'il s'agit de quelque chose qui intéresse, la prospérité du pays. Or, il n'y a pas de doute que s'il est au monde quelque chose qui doive influer sur l'arenir de notre benu pays, c'est la colonisation des townships. Espérons donc que tout le monde va enfin se mettre à l'œuvre. Mgr. de Montical vient de faire connaître piusi que son clerge qu'ils seconderont cette grande œuvre de tous leurs efforts et toute leur énergie. Qui maintenant pourrait reculer? Lorsque le curé se sera mis de la partie, y at-il un seul paroissien qui ose ne pas le suivre? Y en a-t-il un seul qui voudra ne pas faire comme tous ses compatriotes? y a-t-il une scule paroisse qui vondrait s'attirer le titre de rétrograde? Nous ne le croyons pas. Bien loin delà; nous sommes convainen que la belle entreprise de la colonisation des townships va recevoir l'appui de tous nos compatriotes sans exception; nous sommes convained que tous vont s'unir à leurs pasteurs, et rivaliser entre eux de zèle et d'énergie, afin de faire réussir ce qui est tant dans leur intérét, dans celui de leurs enfants, et par conséquent dans celui du pays.

#### LETTRE DE M. O'REILLY.

Nous transcrivons du Canadien la lettre suivante de M. O'Reilly. Nous nous permettrons cependant de remarquer qu'il nous semble que " les politiques jennes et vieux " du pays ne doivent pas être exposés à les reproches en ce qui regarde la colonisation. Nous ne proyons pas que l'on pût désirer du gouvernement plus qu'il ne fait. Car il faut bien se souvenir que les ministres u'ont pas à s'occuper que de la colonisation. Il faut remarquer qu'ils ont encore à préparer leurs grandes mesures pour la prochaine session, outre une infinité d'autres choses, qu'on ne peut guère connaître que lorsqu'on a passé par les bureaux publics. Voici d'ailleurs cette lettre, où l'on retrouvera exprimés le même zèle et la même énergie que par le passé.

#### MONTREAL, samedi 27 mai 1848.

Monzieur le Rédacteur,

Si jamaia j'ai pris la plume avec la conviction de remplir un devoir publie, urgent et de la dernière nécessité, c'est en commençant cette lettre. Voilà bien à-peu-près deux mois que notre association a pris naissance dans la bonne ville de Montréal. Je ne vous parlerai point de l'enthousi-

dans bien des cœurs, fait place à une inconcovable indiffeet les rumeurs qu'amis et ennemis nous ont suscitées. Dans un temps les yeux du pays étaient fixés sur nous. Les Ca-Irlandais, en voyant nos bruyantes assemblées et nos grands discours, se demandaient que voulait dire ce mouvement, cette ardeur insolite chez une race qui semblait condomnée à une immobilité éternelle, à une apathie sociale, aussi glacée que celles des Russes et des Sibériens. Aujourd'huills rèpètent d'un ton triomphant : " Bali ! nous savions d'avance que des Canadiens-Français étaient incapables de réaliser aucune réforme sociale!

On vous a répété la même chose, à vous, M. le rédacteur. comme à moi-même, comme à bien d'autres. Et' combien d'entre nous se le sont laisse dire avec un sentiment d'acquiescement tacite? Cependant, nous tromperons l'attente de la haine, et nous arracherons par notre succès à nos adversaires l'aveu que les Canadiens peuvent, quand ils le veulent, réussir dans les nobles et les plus difficiles entreprises. Non, nous ne donnerous pas à ceux qui, par les cent bonches de la presse, proclament chaque jour, depuis cinquante ans, le manque d'énergie et d'unité parmi la race française en cette province, le plaisir de voir l'association des établissements canadiens avorter.

Tant qu'il me restera une plume et une main pour la tenir, j'écrirai pour gourmander les lâches, pour stimuler les paresseux, à avancer l'œnvre de la colonisation des townships. Je ne cesserai de plaider en faveur des Canadiensfrançais obligés de délaisser leur patrie pour chercher fortune chez l'étranger, que lorsque j'aurai réussi à leur trouver ample e-pace sur le sol canadien pour vivie heureux et prospères, ou que lorsque ma voix se sera pour toujours éteinte. Je ne me suis point engagé légérement dans cette affaire : c'est la conviction et l'amour du bien qui m'y attachent. Et quand tous m'abandonneraient dans la poorsuite de mon objet patriotique, je resterni fidèle à l'inspiration de la religion et à la voix de la patrie.

Vous cacherai-je, cacherai-je à tout le pays la douleur que me cause l'inaction funeste dans laquelle nous sommes tomhés après d'aussi brillants, d'aussi heureux commencements? Jusqu'à présent, à l'exception de St. Denis de Kamouraska, acs une paroisse n'a donné signe d'approbation à notre société. Cependant toutes le devaient et toutes le pouvaient. Qui oserait nier l'argence d'une action prompte, générale et simultanée ! Néanmoins, les campagnes sont restées muettes sur la colonisation des townships.

L'émigration vers les Etats de l'élite de notre jeunesse a-t-elle donc suspenda son cours? Cette plaie profonde, invétérée, faite à votre race par la perte de tant de milliers de vos frères, s'est-elle donc cientrisée tellement depuis le commencement d'avril, qu'il n'y sit plus d'apparence qu'elle se rouvre jama s? La plaie est saignante encore, et, apparemment, elle saignera longtemps, si l'on se fie un patriotisme somnolent de nos politiques jeunes et vieux pour lui porter remede. Demandez à toutes les paroisses des districts de Québec et de Montréal si cette manie de vendre sa terre pour aller en Amérique a cessé? On nous comptera prot-être nlus de trois mille Canadiens qui ont laissé, depuis trois mois, les bords du St. Laurent pour une terre plus fortunée! Eh! à Montréal on me reproche chaque jour le départ de tant de familles respectables, qui se défont des leurs pour oiler s'établir dans les prairies de l'Illiants ou à la Baie-Verte. Que faites vous avec vos townships, me répéte-t-on? Pourquoi cette lenteur à s'organiser dans les parosses? Est-ce que M M. les curés et leurs patoissiens ne sentent pas la nécessité d'empêcher leur jounesse de s'expairer, et l'argence de leur procurer moyen de s'établir en Canada?

Oh! on convient generalement de tout cela. Bien avengle serait celui qui n'en convicadrait pas. Mais il en ceute de se mettre à l'œuvre. . . Et jamais aurre fut-elle plus utile, plus opportune en ce pays? Si depuis l'Otawa jusqu'au Golfe, les Canadious-Français s'organisaient sans delai, et réclamaient d'une seule voix réparation prompte d'une longue injustice, les éconterait-on? Le jour en est venu. Honte à vous, Canadiens, si vous le laissez passer dans une fatale inertie! Et malheur à vos enfants à cause, de votre coupable négligence! Dès maintenant à jamais ils se verront peut-être forcés de se faire sur le sol natal, ou sous le joug d'un maître étranger, les valets de ceux qui posséderont bientôt les belles terres que votre inactivité dénaturée leur perd au-

Il n'est point d'occupation qui dispense tout véritable ami du pays d'une prompte coopération à notre projet. Point de sacrifice de repos, de loisir qui le puisse empêcher de contribuer sa part individuelle à nos succes. Ne me parlez point du peu que nous avons pu faire à Montréal. Si vous aviez appuyé nos démarches, en vous organisant, en réclamant avec nous, nous aurious une meilleure nouvelle à vous annoncer. Hest tard, mais il est encore temps; et le mal qu'il s'agit d'arrêter n'est pas un mal d'un jour et ne finira pas dans un an. Au nom de Dieu et du Canada, à l'œuvre donc! Adressez aux ministres des requêtes de toutes les parties des campagnes. Dites que l'on a privé depuis trop longtemps vos enfants des moyens favorables de s'établir près du lieu de leur naissance, et que, dans l'intérêt de vos familles comme dans celai de la couronne et de cette belle colonie, vous réclamez une part équitable de l'héritage paternel.

Que l'association des townships compte dans ses rangs 100,000 Canadiens, et vous verrez si le succès de vos démarches sera douteux. Mais de doute, il n'en existe point même à présent. Le gouvernement hésite, parce que la loi règle la concession des terres de la couronne. Que le peuple du Bas-Canada lui fasse savoir qu'il veut l'abrogation de cette loi, et plus de délai.

Laissons donc de côté les délais, les craintes sur la possibilité de mettre notre projet à extention. Soyons' unanimes à vouloir le succès, à y coopérer, et nous l'obtiendrons.

Je suis bien sincèrement, Monsieurle rédacteur, Votre tout dévoué serviteur, B. O'REILLY.

#### **PESOLUTIONS**

#### A L'ASSEMBLÉE D'YAMACHICHE.

Résolu,-Que le comté de St. Maurice repose dans la sagesse du ministère actuel, dans son dévouement aux intérêts canadiens la plus entière confiance; et que ce comté saisit cette occasion d'une assemblée des électeurs, pour exprimer aux ministres sa satisfaction de leur avénement au pouvoir et l'espoir que le pays continuera l'appui qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour

Résolu,-Que le comté ne peut qu'exprimer ses regrets, de asme des vives et honorables sympathies qui l'accueillirent à ce que l'honorable Louis-Joseph Papineau, qui en fut nommé béraux invoqués par l'administration présente, se soit main- sociation et pour en avancer la bonne organisation. tenant tourné coutre elle et ait depuis quelque temps, en répandant dans le public au moyen de la presse ou autrement des doctrines pernicieuses, cherché à entraver sa marche.

faire connaître à son représentant netuel, que les principes qu'il professe maintenant sont en opposition à ceux de ses constituants, en autant qu'ils tendent à créer une agitation intempestive et inconsidérée, dont l'effet probable serait d'affaiblir la confiance du peuple du Canada dans le gouvernement du des fonds maintenant à la disposition de la société et qui est jour, et à saire retomber l'administration des assaires entre les déposé à la Banque d'Epargne, portant intérêt, est de £256 mains du parti qui vient de laisser le pouvoir, et d'occasionner une suite de troubles politiques qui porternient un coup | à fait prospète. funeste à l'avancement et à la prospérite de cette province, en paralysant l'éducation, le commerce, l'agriculture et l'industrie, et en retardant les progrès de la population et le développement des ressources du pays, ET QU'EN CONSÉQUENCE IL SOIT PRIE " DE REMETTRE SON MANDAT." Minerve.

Nous voyons que quelques journaux de Québec prétendent que, sous la loi actuelle des élections, on ne peut pas y enregistrer tous les votes. " Nous espérons que cette matière sera prise en considération par qui de droit, afia qu'il soit adoptéjà la prochaine session du parlement telles mesures propres à remédier à ce grave inconvenient. Nous disons grave, car il est de la plus grande importance que tous ceux qui, sont électeurs puissent voter dans le temps prescrit par ła loi.

Nous nous joignons à nos confrères de la presse pour exprimer l'espoir que les marchands canadiens voudront hien fermer tous leurs magasins, le jour de la St. Jean-Baptisie, jusqu'à au moins une heure de l'après-midi. C'est le seul moyen de fournie à leurs commis l'occasion de chômer la fête nationale, et d'assister à la messe solennelle et à la procession, auxquelles tout bon canadien ne doit pas manquer ce jour-là.

#### ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

DE MONTRÉAL.

L'assemblée générale des mémbres de cette société pour l'élection des officiers qui doivent servir durant l'année courante a eu lien lundi dernier au marché Bonsecours. Un grand nombre de mombres étaient présents.. L'hon. M. Moris président de l'association, prit le fauteuit et Rouer Roy. écr., sat prie d'agir comme secrétaire. Me le président après avoir expliqué le but de l'assemblée fit lecture d'une leure qu'il venait de recegoir de Joseph Boulanget, écr., qui offrait sa résignation à la charge de trésorier général ; alors M. Boivin propose, secondé par M. G. Lévênne, que les remerciments de l'association St. Jean-Baptiste soient adressés à M. Boulanget pour son zele à remplir la charge de trésotier général de la dite association.

M. le président adressa ensuite ses remerciments aux membres de l'association pour l'houngur qu'ils lui avaient conféré en le choisissant deux fois comme président, et dit que les réglements ne lui permettant pas d'occuper la chaire pendant plus de deux années consécutives, il prinit l'assemblee de faire choix d'une autre personne pour le remplacer.

M. O. Berthelet propose, secondé par M. Ls. Marchand. que Joseph Bourret, éer., Maire de Montréal, soit nomme président de l'association St. Jean-Baptiste pour l'année

M. Bourret adresse des remerciments à l'assemblée pour l'honneur qu'on vent bien lui faire de le placer à la tête de notre société nationale et prie l'assemblée de vouloir bien continuer M. Moria à la présidence. L'hon. Monsieur s'y tefuse en disant que les règlements de l'association s'opposaien à sa réflection une scoisième fois et qu'il privit l'assemblée de persévérer dans le choix qu'elle venait de faire.

M. Fréd. Glackemeyer propose ensuite, seconde par M J. Bie. Homier la nomination des officiers suivants de l'as-

Vice-présidents :- MM. Pierre Judoin, Louis Marchand, Jean Bruneau et Olivier Berthelet.

Tresorier-general,-M. Romundt Trudeau.

Secretaire-archiviste,-M. A. G. Lajoic. Secrétaire-correspondant,—M. Kouer Roy. Commissaire-ordonnateur,-M. L. Duvernay. Député do M. C. J. Coursol.

Secrétaires,-MM. Jules Berthelot et R. Bellemare.

Médecin, - Dr. Beauhien. Chapelain,-Messire, J. B. St. Pierre.

Centurions pour la section de la ville,-MM. A. La-Rocque et J. B. Beaudry.

M. G. Desbarats propose, secondé par M. André Ouimet, la nomination des officiers suivants pour la section St. Antoine :-

Vice-président,-MM. F. A. Quesnel, Olivier Fré-chette, P. L. Letourneux, père.

Trésorier, -- Généreux Politer.

Secretaire,-Chs. Glackemeyer. Médecin,-Dr. Leprohou.

Centurions,-MM. A. Lapierrre, Michel Moses et Olivier Faucher. M. A. LaRocque propose, secondé par M. Julien, la no-

mination des officiers suivants pour la section St. Laurent:— Vice-présidents,—MM. E. R. Fabre, L. Lecomte, J. B. Homier.

Trésorier,-Alexis Laframboise.

Secrétaire,-Hector Langevin. Médecin,-Dr. Peltier.

Centurions, MM. C. A. Leblanc et A. Duprés. M. Joseph Grenier propose, seconde par M. G. Onimet. la nomination des officiers suivants pour la section Ste. Ma-

Vice-présidents,-MM. C. S. Cherrier, Dr. Damour,

Léandre Coursol.

Trésorier,-Louis Boyer. Secrétaire,-Chs. Relle.

Médecin, -Dr. D'Eschambault.

Centurions,-MM. J. B. Dubue, Lambert Bleau.

M. R. Trudeau propose, secondé par M. C. A. Leblanc que les mescieurs suivants composent le comité de régie :-MM. A. N. Morin, Pierre Moreau, Joseph Grenier, J. D. Lacroix, Joseph Belle, Victor Hudon, E. Laflenr, A. D. Latourelle, C. D. Roy, Jérôme Grenier, J. U. Beaudry, G. E. Cartier, G. Desbarats, N. Valois, Aug. Perrault, Ambroise Matte, F. X. Brazeau, André Onimet, J. B. Meilleur, Norbert Dumas, J. L. Beaudry, Joseph Boulanget, J. L. Brault, Jos. Larammée, A. Lévêque, A. M. Delisle, B. H. Lemoine, J. A. Berthelot, P. J. Beaudry, D. E. Papineau, R. Hubert, J. F. Pelletier, R. S. M. Bouchette, A. A. Dorion, L. P. Boivin, U. Boudreau.

M. C. S. Rodier propose, secondé par M. T. Cherrier, que les remercîments de l'assemblée soient votes à M. Jovité qu'ils ont employé pour promouvoir les intérêts de l'as-l en pleine activité.

M. C. Arcouet propose, secondé par M. L. D. Rochon, que des remerciments soient aussi adresses aux officiers sortant de charge pour le zèle et l'activité qu'ils ont employés Résolu,-Que ce comté croit qu'il est de son devoir de au service de la dite association, et particulièrement à l'hon. A. N. Morin comme-président.

Après la nomination, les comptes des trésoriers qui avaient déjà été revisés par le comité des finances out été approuvés et active dans le mois d'août prochain. La distance entre par l'assemblée. Il paraît d'après les livres que le montant 781, ce qui indique assez que la société est dans un état tont

#### ARRIVEE DE L'ACADIA.

Ce steamer est arrivé samedi à New York. Le télégraphe rapporte des évênements assez graves; il ne parle pas de Rome.-Voici ce rapport, tel que le donne la Minerve

FRANCE. En général la tranquillité est rétablie partout. Cependant, des troubles ont en lieu à Lyon, à Toulon. On peut les attribuer à la condition fâcheuse des ouvriers, surtout à Lyon. Les événements de Toulon nous rappellent l'insurrection qui, aux jours de la première révolution, a fait verser le sang français. Ils nous rappellent aussi que c'est au siège de Toulon que Bonaparte, chef de bataillon d'artillerie, commença à cueillir ses premiers lauriers. Espérons que nous n'aurons plus à constater désormais, en France, des agitations suscitées par l'or de l'étranger. La grande s'ête nationale d'abord indiquée pour le 14 avril, a eu lieu suivant le programme que neus avons publié. -On parle de la résignation de Lamartine, de Ledru-Rollin, comme membres du gouvernement provisoire, et de leur remplacement par MM. Marrast et Arago. Les conspirateurs arrêtés par suite de l'insurrection du 15 mai sont encore en prison. On annonce que les factioux tentent chaque jour de nouveaux efforts pour amener la désunion parmi les membres du gouvernement.

· ALLENAGNE.—PRUSSE. - AUTRICHE. - DANEMARK. - La paix n'est pas retablie entre le Danemark et les duchés allemands de Schleswig-Holstein. Dantzick, l'une des places fortes de la Prusse, qui, avec Stettin, sont les deux principaux ports de mer du royaume, paraissent vontoir se constituer comme Harabourg, Breme, en villes libres.

En Autriche, le peny le a fait un mouvement pour proclamer la république le 17 mai. Par suite l'empereur et l'impératrice avaient quitté Vienne, où ils sont rentrés le 19 après la répression de l'insurrection.

LOMBARDIE.-La forteresse de Peschiera est toujours assiégée par l'armée, sous les ordres de Charles-Albert. Trévise près de Venise, est au pouvoir de l'armée autrichienne.

NAPLES.-Une insurrection formidable a éclaté dans ce royaume. Elle à été comprimée après une lutte longue et acharnée : la ville a été presqu'entièrement détruite par le canon, le hombardement. 400 hommes de troupes ont été mes, la garde nationale a été dissoute. Un nouveau ministère a été formé.

ESPAGNE. - L'ambassadeur d'Angleterre a reçu ses passeports, à la suite des différends diplomatiques entre les deux cours dont nons avons déjà parlè. Son arrivée à Londres a causé une grande sensation dans le monde politique. A Séville. (Andalousie) il y a en un monvement insurrectionnel très grave qui n'a pu être étoufie qu'après un combat san-

Pologne. - Les malheureux Polonais qui étaient en armes dans le duché de l'osen ont été défaits par l'aimée prussienne, à la suite d'engagements menrtriers.

IRLANDE. - Toujours et toujours, l'agitation continue dans cette malheureure province. Des clubs d'ouvriers parconrent les rues, en bandes nombreuses. Déjà quelques rencontres ont eu lieu entr'eux et les officiers de police. Le jury n'ayant pu-s'accorder pour un verdict de culpabilité contre Mitchell et Meagher, tout le pays a accueilli ce résultat par des acclamations de joie unanimes. Des seux ont été allumés comme signaux d'allégresse de colline en colline. On redoute une insurrection prochaine.

l'argent en abondance à 3 et 3½ pour 100, la fleur avait une | sur le Camæna qui a fait voile le 18 mai pour Québec. On tendance à hausser; les districts manufacturiers sont ularmés par la baisse de ; sur les cotons.

#### FAITS DIVERS

onnination .- A Québer, dimanche dernier, Mgr. Tuigeon, évêque de Sidyme, a ordonné prêtre, à la grand'messe,

ASSEMBLEE.-C'est ce soir, à 71 heures, que se fait au marché Bon secours l'assemblée de munifestation en faveur du rappel des lois de navigation.

SOLLICITEUR-GENERAL .- L. T. Drummond, eer., vient d'être nommé solliciteur-général en remplacement de l'hon. T. C. Aylwin, nommé juge à Québec. Tout le monde approuvera sans doute cette nomination; car outre le talent de la parole que M. Drummond possède à un haut degré, il n'est pas douteux que sous le rapport des connaissences legales on ne pouvait trouver personne qui fut plus propre à cet emploi. De plus, M. Drummond a toujours été un des membres les plus zélés et les plus utiles du parti réformiste; et ceci encere doit rendre sa nomination très populaire; car pour dire le vrai, à peu d'exceptions près, tous les Canadiens de toutes les origines sont à l'heure qu'il est des réformistes.

GAZETTE OFFICIELLE. La Gazette Officielle de samed contient les nominations suivantes: l'hon. R. E. Coron, pour être un des conseils en loi de Sa Majeste pour le Bas-Canada ; Lewis T. Drummond, écr., pour être solliciteur-général et conseil de la reine pour le Bas-Canada; lieutenant-colonel l'honorable Marc Pascal DeSalles Laterrière pour être

PARLEMENT PROVINCIAL. - Le parlement provincial est aussi des épigrammes. prorogé au 24 juillet prochain, mais non pour la dépêche

vaisseaux.—Samedi, il y avait au delà de 300 vaisseaux qui chargeaient à Québec.

BANQUE DE QUÉBEC .- M. James Gibb vient d'etre nommé le président de cette banque.

LES PORTUGAIS A QUEBEC.—Il est arrivé dernièrement à Québec un vaisseau venant directement d'Oporto et monté par des Portugais.

Moulin a crous. Il vient d'être établi près des bassins

CHEMIN DE FER:-La Gazette de Sherbrooke dit que le chemin de ser de Montréal à St. Hyacinthe se construit rapidement; entre ces deux endroits, pas moins de 1,500 ouvriers travaillent chaque jour, et le 1er juillet, on commencela à poser les ruils des 16 premiers miles. Outre cela la compagnie a acheté tout ce qui est nécessaire pour que la communication entre le Richelieu et Montréal soit complète le Richelieu et St. Hyacinthe sera complétée pour le mois d'octobre; ce qui fera pour cette année 30 milles en pleine activité.-La compagnie s'occupe aussi activement de faire préparer la route de St. Hyacinthe à Melbourne, ce qui fait un espace de 31 milles.

BOURDON JEAN-BAPTISTE. - Le gros bourdon doit recevoir une bénédiction solennelle dimanche prochain après vépres, Nous espérons que l'entrepreneur sera durant les jours suivants assez de diligence pour pouvoir le placer dans les tours, pour le samedi. La population de cette ville et de ses environs serait fort aise d'entendre, le jour de sa fête nationale, la plus grosse clocke d'Amérique en annoncer la solennité re-

UN GRAVEUR .- La Gazette de Montréal nous apprend qu'un nommé Nathan Lewis vient d'être arrêté, dans le disrict de Montréal, par le grand connétable M. Clarke. Ce graveur (Lewis) est accusé d'avoir aidé à la contresuçon de billets de banque.

ARRANGEMENTS POSTAUX .- Le Heruld d'hier dit que le gouvernement du Canada vient de s'entendre avec ceux de la Nouvelle-Ecose et du Nouveau-Brunswick, relativement aux postes. Le prix des lettres dans toutes les colonies serait à l'avenir de six sous.

TEMPERATURE. - Depuis deux jours, il fait un temps trèsfroid à Montréal; on se croirnit au noment d'entrer en hiver. Il paraît que la même chose se ressent à Québec, et les journaux rapportent que les montagnes sur la rive nord du fleuve som couronnées de neige.

COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS .- On nous informe que l'hon. E. P. Taché doit être parti hier pour faire une cournée dans le Haut-Canada, relative aux affaires de son département. Il paraît de plus que l'hon. M. Cameron se propose d'en faire autont pour le Bas-Canala. Nous appiandissons fort à cette distribution du travail. Les commissaires qui contaissent déjà passablement bien les travaux dans leurs provinces respectives, se mettront ainsi au fait des travaux qui se trouvent dans les parties du pays qu'ils sont censes moins connaître. D'ailleurs, après de somblables tournées, ils seront plus à même de connaître les besoins généraux du pays, et c'est beaucoup,

BIEN RARE .- Nous voyons par le Herald de Toronto que, ver- le premier du courant, il a été tué un porc-épie, dans les bois à 1 milie de la ville de Port Hope, Hant-Canada. Cet animal était un des plus gros de son espèce, et pesait environ trente livres.

PRESIDENCE .- La convention whig de Philadelphie a choisi le Gen. Taylor, pour son candidat à la présidence, et M. Mark Phillmore, de New-York, pour la vico-présiden-

MONTE-VIDEO. - Aux dernières dates, les troupes anglaises et les troupes françaises débarquaient.

HONNÊTETÉ. - La semaine dernière, la police de Kingston, sous la direction des autorités municipales, a fait main basse sur toutes les voitures des boulangers de certe ville, et après avoir pesé tout le pain qui s'y trouvait, elle n'a pas eu à confisquer plus de six pains qui n'enssent pas le poid

LES EXILÉS CANADIENS .-- La maison Fabre et Cie, de cette rille, vient de recevoir de ses agents à Londres une lette annonçant le départ de l'Angleterre du reste des Canadiens exlés à Van Dièmen. Il sont au nombre de cinq et passagers à bord du Camena qui a quitté Londres pour Montréal le 18

LES EXILÉS .- A l'exception de Louis Marceau qui s'est fixé à Sidney où il s'est marié, tous les exilés politiques de 1839 ont quitté la colonie pénale ; les cinq derniers qui sont. C. G. Bouc, D. Bourbonnais, J. Guimont, Ed. Languadoc En Angleterre les affaires commerciales étaient prospères; et J. B. Trudel, sont arrivés à Londres, d'où ils sont repartis peut donc espérer que ces infortunés toucheront bientot le sol natal après une absence de près de neul ans. Minerve.

MGR. DE QUÉBEC .- Nous voyons par le Spectator de Qué bee, et ensuite par les Mélanges Religieux, que Mgr. l'Archevêque de Québec a été traité indignement par le capitaine du Québec, en descendant de Nicolet au siège épisconal. Sa Grandeur ayant retardé quelque peu pour se rendre au souper auquel le capitaine présidait fut laisse dehout à l'autre extrémité de la table, sans égard ni pour son âge ni pour sa dignité de chef des catholiques en Canada.

On nous invite à censurer cette conduite du capitaine du Quebce, nous pensons que ce seul exposé en est assez fletris-Minerve.

sinistre-On nous rapporte que le moulin à farine de la paroisse Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, a été incendié dans la nuit du 6 au 7 du courant, et que la femme d'un nommé Groleau, meunier, est périe dans l'embrasement avec un de ses ensants. Journal de Québec.

INCENDIE A BALTIMORE. - Dimanche le 28 vers 3 h. de l'après-midi, le seu éclata dans une grande manusacture de coton située au coin de Poppleton et de Fremont streets, à Baltimore. Les flammes se propagèrent rapidement et soixante maisons furent dévorées avant qu'on pût se rendre maître du fléau. Un magasin de bois de Campêche est également devenu la proje du sinistre. La perte totale est évaluée à \$150,000.

SANTA ANNA .- Des nouvelles de la Jamoïque nous apprennent que l'ex-généralissisme est arrivé à Kingston le 5 de ce mois, à bord du brick espagnol Martinez. Il a loué aussitor une augnifique résidence dans les environs de la ville et parait vouloir s'y fixer au moins pour quelque temps. Le S au soir il estallé au théatre où par une coïncidence assez bizarre, député adjudant-général pour le Bas-Canada, avec le rang di a entendu chanter le refrain "Mourir pour la patric est le de lieutenant colonel.

#### BULLETIN COMMERCIAL

La seur à Québec a subi une hausse de 6d à 9d, ce qui fait qu'elle s'y yend actuellement de 26c 6d à 26c 9d le quart; à Montreal, elle se vendait samedi depuis 24c 6d jusqu'à 25c 9d; le blé est à 5c 6d et 5c 7td, les pois à 3c 6d et 3c 9d, le sucre d'érable de 31d à 4d la livre, le saindoux de 6d à 7d, le beurre frais de 9d à 10, le beurre sgle de 74d à 81d, seph Grenier et à M. Edonard Lasleur, pour le zèle et l'acti- du canal de Lachine un moulin à clous, qui est maintenant les fèves de 50 à 50 6d, les patales 40 à 4c 1d, l'avoine de

#### MARIAGE.

A Saint-Roch de Quebec, le 5, George-Olivier Fiset, fils, benyer, à demoiselle Thérèse-Mathilde, seconde fille de seu George Morison, écuyer.

#### DECES.

A St. Pierre Les Béquets à 80 ans Joseph Mailhot dit

A Québec le 8 dame Angélique Labadie, agée de 82 ans, veuve de seu David Babineau. Le 12; M. F. X. Carrière, à 29 ans.

pouse de M. Louis Gagné.

A Hemmingford, B. C. ie 3, M. Léon G. Lalanne, à 48 ans. Le 28 mai à la Grande Baie, comté de Saguenay, dame Marie-Elisabeth de Beauchange, épouse de M. N. Hervieux. A S. Roch de Québer, le 31, dame Mary Ryan, à 26 ans,

#### ASSOCIATION ST JEAN-BAPTISTE.

Assemblée du Comité.

ES Membres du comité et tous les officiers de l'asso A ciation sont priés de se réunir MERCREDI soir, le 1 du courant, à 71 heures précises, à l'Hôtel Donegana, asi d'aviser aux mesures à adopter pour la célébration de la fêt nationale qui a lieu samedi, le 24 du courant.
LUDGER DUVERNAY,

Commissaire-Ordennateur.

Maire.

12 juin.

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

En conformité à la Requisition d'un grand nombre de itoyens, Je. pa: les présentes, convoque une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des CITOYENS de Montréal, qui aura lieu dans la Halle du MARCHE BONSECOURS, MARDI, le 13 Juin courant, à Sept heures et demie P. M. JOSEPH BOURRET,

Hôtel de Ville.

AVIS

Montréal, 9 juin 1848.

ES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à so A prochaine session, on a la suivante si le cas le requiera pour en obtenir le privilège de construire un pont de préagt sur la rivièreL'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse do ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des

Le privilège qui sera demande s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant le liberté, à qui voudre, de tenir une traverse de canol ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les peages qui seront demandés, son :

Pour chaque curosse ou nutre voiture à quattreroues ou volture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque volture a quatre roues, ou à deux roues, et chaque voitere d'hiver, tirée par un soul cheval ou autre bête do truit : Quatre den'ers.

Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionel aux voltures ci-dessus mentionnées : Deux deniers. Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et demi.

Pour chaque personne à pied : Un denier.

Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi. Pour chaque mouton, veau, agueau, chévre, porc, es autre animal de même taille : Vu demi denier courant,

J. F. LAROCQUE. P. U. ARCHAMBAGET. NARCESSE GALARNEAU.

JOSEPH PELLETIER, fils.

A. E ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. CYRISE CHAPUT. CABILLE ARCHAMBAULT.

AGAPIT CHAPUT. L'Assomption, 1er inin 1848.

#### AUX ENTREPRENEURS D'ÈGLISES.

VIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochaînde l'Eglise actuel le de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris nour la dite église. St. Hyacinthe, 6 join 1848.

### ADECTORIES REL

N INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de Mairne-Chantne, désirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain. - Pour plus amples informations, s'adresser à l'évêché -hi.

Montréal, 6 juin 1848.

#### A VENDRE,

VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libéra La les, un tel EMPLACEMENT, simé au haut de la ru-Sauguinet, de 40 pieds de front sur S4 de profondeur, mesu re française, avec une MAISON à deux côtés desons cons-

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les heux au propriétaire Soussigné. JACQ. AL. PLIN GUE

Montréal, 11 mai 1848.

## L. P. BOIVIN

... Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement VERTIT de nouveau ses pranques que tous son etaunssement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son aucien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jac-

ASSORTIMENT de MUNTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, te. etc.

#### EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE. POLOGNE.

On écrit de Posen:

" L'espoir de réconcilier les deux nationalités et de créer le noyau d'une suture Pologne s'est évanoui : des torrens de sang polonais et allemand ont déjà coulé.

"Une collision malheureuse, qui a eu lieu à Kozmin, a fourni au général Colomb l'occasion de déclarer la rupture de la convention conclue avec le général Willisen, de même que les Polonais l'avaient déjà censidérée comme violée avant l'affaire de Kozmin. Le combat recommença d'abord à Gratz et ensuite à Xionz. Dans cette dernière ville, la lutte a été meurtrière : ça été plutôt un massacre, attendu que les troupes n'ont fait presque usage que des bombes et de la mitraille, et que les Polonais aimaient mieux se faire tuer que de céder. Sur 1,500 à 1,700 Polonais, 500 ont été faits prisonniers, et 17 seulement sont parvenus à se sauver. Un détachement formé de Kujaviens s'est laissé tuer sur place par la cavaierie sans lacher pied.

"Les troupes prussiennes se sont dirigées après sur Xionz, vers la frontière russo-polonaise et sur Miloslaw, où se trouvait un autre camp d'insurgés polonais. Un nouveau combata en lieu hier. Déjà douze voitures de blesses sont arrivées successivement dans la ville de l'osen. Le général prussien Blum, venant de Lehroda, s'était décidé à attaquer Miloslaw, sans attendre le colonel Brandt qui devait arriver de Neustadt. Après un combat opiniatre, la ville a été priges; mais, lorsque l'avant-garde, envoyée à la poursuite des Polonais qui se retiraient, fut arrivée à un bois derrière la ville elle y fut reçue par un seu bien nourri; et un détachement de cavalerie polonaise, survenant en outre du côté de Wreschen, un détachement de hussards prussiens 7e régiment sut repoussé, ainsi qu'un escadron de cuirassiers. L'attaque des Polonais a été si vigoureuse que ces deux détachements prussiens ont tourné le dos; se jetant dans leur suite précipitée sur leur propre infanterie qui les suivait, ils rompirent ses rangs et l'entrainèrent dans la déroute. Les Polonais se mirent à leur tour à la poursuire des Prussiens, les chassèrent de Miloslaw et leur prirent deux canons. A l'arrivée du colonel Brandt les Prussiens reprirent Miloslaw; mais les Polonais revinrent à l'attaque, et repoussèrent, dit-on, les troupes prussiennes jusqu'à Schroda.

" Ainsi finit le combat, dans lequel les Polonais ont comhattu comme des lions. Six mille Prussiens, appuyés par une artillerie considérable (12 pièces de canons), ont pris part au combat. Les Polonais n'avaient que 3 canons. Quelques centaines d'hommes du 18e et du 19e régiment ont passé pendant le combat du côté des insurgés. On annonce que Mieroslawski vient de publier une proclamation dans laquelle il appelle tout le duché de Posen à l'insurrection. Dejà tout le cercle de Buk (un de ceux que le dernier décret du roi de Prusse incorporait à la confédération germanique) est sous les armes. Tous les Polonais, les femmes même, se rendent en masse aux camps de Miloslaw, de

Wreschen et de Pleschen."

On lit dans le Journal des Débats: " Nous recevons une leure de Berlin qui confirme les détails donnés par la Guzelte de Cologne, tant sur la bataille de Miloslaw que sur l'insurrection générale du grand duché de Posen. D'après cette lettre, l'affaire de Miloslaw a Juré depuis onze heures du matin jusqu'à sept heures du soir. La même lettre annonce aussi que les Prussiens se préparaient à prendre leur revanche, et qu'ils réunissaient dans ce but des renforts jusqu'à affaiblir la garnison de Posen.

" A Miloslaw on a trouvé 400 fusils sur le champ de bataille laissés par les tués et les blessés. Toute la province n'est qu'un camp.

" Le 2 mai, les polonais ont surpris près de Stenzew un détachement de landwers prussiennes, et leur ont pris 130 soldats et 2 officiers.

" Le corps de Mieroslawski, fort de 6000 hommes et ayant canons, arriva le 2 mai à Wizesnia. Une forte canonnade a été entendue de ce côté, et une lutte acharnée a dû y être livrée. Il y a à Wazesnia cent blessés polonais. On appelle à grands cris des médecins, qui manquent complètement. blessés resient sans aucuns secours, et leur nombre va s'augmentant d'un moment à l'autre."

"Le 5 mai courant est arrivée à Berlin la nouvelle d'une seconde victoire remportée par les polonais à Sakatowo (village près de Wazesnia). On assure que les polonais ont pris deux canons et ont presque anéanti deux régiments de cavalerie prussienne. L'armée prussienne est démoralisée; les polonais déserient en masse et vont se joindre à leurs compatriotes.

"On assure aujourd'hui que l'arrière-ban a été appelé dans le duché de Posen.

" On a encore l'espoir que l'arrivée du général Yubs, qui est parti le 1er mai de Berlin pour Posen et qui a promis de retirer les troupes prussiennes et de suspendre les hostilités, rétablira la paix. Mais l'animosité de la population polonaise est si grande que la pacification sera hien difficile."

ROME.-La crise financière qui a porté une si grande perturbation en France a sait ressentir ses sâcheux effets à Rome. Elle a mis la maison de banque Delahaute dans l'impossibilité de réaliser l'emprunt d'un million d'écus que le gouvernement pontificul venait de contracter avec elle. Il en est résulté de grands embarras pour le trésor romain qui avait compté sur le produit de cet emprunt pour saire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par la situation politique de l'Italie. Mais le patriotisme des Romains s'est montré d'un manière admirable dans cette difficile conjoncture. Tous les grands propriétaires ont offert de venir au secours du trésor pontifical. Les ordres religieux ont donné les premiers l'exemple de ce généreux dévouement. Ils ont proposé de garantir tout emprunt de pareille somme qui pourrait être effectué. Le gouvernement pontifical a accueilli avec toute la reconnaissance qu'elle méritait cette offre spontanée. Ces biens ecclésiastiques, aussi inviolables que ceux de tout autre propriétaire aux yenx de l'Etat, ont pu, du moment qu'ils étaient librement et si généreusement offerts, servir de base à une combinaison financière qui procure de précieuses ressources au trésor et sauvegarde les intérêts comme le droit de propriété des établissements religieux. Il a été fait une émission de bons du t'ésor pour une somme d'un million d'écus, garantie par une hypothèque sur des biens ecclésiastiques. En même temps, et pour le cas possible, mais non certain, de l'alienation de ces biens, les établissements religieux qui les ont donnés en garantie ont reçu le titre d'une créance inscrite sur le grand livre pour une somme correspondante. Il nous a paru utile de faire préceder de l'exposé de ces faits dont nous pouvons garantir la parsaite exactitude, le décret suivant du trésorier-général. ministre des finances de Sa Sainteté:

" La consulte d'Etat entendue, le conseil des ministres entendu, la volonté de Sa Sainteté connue, le ministre des finances ordonne ce qui suit:

" 1º Pendant trois mois, à dater du jour de la publicacation du présent décret, les billets de la banque romaine scront reçus comme monnaie légale, par les particuliers aussi bien que par les établissements publics;

" 2º Pendant trois mois, à dater du jour de la présente publication, la banque romaine est dispensée de rembourses les billets en espèces;

" 3 º En conséquence, le privilège de la banque d'émettre des billets pour un million et demi de scudis est réduit à huit cent mille acudis, chissre qu'en aucun cas elle ne pourra dépasser;

"42 Tant que les billets de la banque seront considérés comme mounaie légale, la banque limitera ses opérations exclusivement à l'escompte et au service public;

" 50 La situation de la banque établie chaque semaine par l'administrateur général, les membres du conseil d'administration et le commissaire, sera publiée dans la Gazetta di Roma ;

"62 Une commission spéciale composée du commissaire du gouvernement, de trois membres nommés par la chambre du commerce et de trois membres nommés par le conseil municipal, veillera à la dite execution des articles qui pré-

cèdent;
"7° Pour plus de garantie, les porteurs de billets, tant qu'ils seront considérés comme monnaie légale, pourront les changer en bons du trésor portant intérêts et hypothèques sur les biens-fonds des établissements ecclésiastiques, expressément assignés à cet objet, et remboursables à échéance au comptant : faute de paiement à l'échéance, ils seront remboursés par les biens hypothéqués, dont la vente aux enchéres publiques aura lieu immédiatement;

"So En attendant, il est décidé que les conseils delibérants seront appelés à faire une loi générale sur les banques de l'Etat.

" Rome, la 11 avril 1848.

" L. C., archevêque de Nisibe."

sicile.-On écrit de Palerme:

" Dans la séance où a été prononcée la déchéance du roi Ferdinand, la chambre était présidée par le marquis de Tos-

" Le ministre des affaires étrangères a déclaré que la Sicile devait izire partie de la ligue italienne, et qu'elle saurait bien déjouer les intrigues du roi de Naples. M. Lafarine a dit que, dans son opinion, la Sicile devait choisir son souverain entre les deux familles de Toscane et de Savoie.

" Mais avant tout, a-t-il ajouté, il faut penser à nous, organiser nos forces, et apprendre à tout le monde que nous vsulons être libres. L'avenir décidera si nous devons être une République ou bien un état constitutionnel sous un prince italien."

C'est après ce discours et quelques observations de MM. Perez et Interdonato qu'a été rendu le décret de déchéance. Il a excité le plus grand enthousiasme parmi le peuple, qui attendait dans la rue, et qui a poussé des cris d'indignation contre le roi bombardeur (il hombardatore). C'est alors qu'ont été abattues toutes les statues; on n'en a épargné que deux, celles de don Juan d'Autriche et de Charles II.

On annonce que le roi de Naples, comme s'il voulait justifier davantage encore l'acte de déchéance prononcé contre lui par le parlement italien, vient d'ordonner de bombarder de nouveau Messine.

-On écrit de Véaise, le 10 mai :

" A l'instant [S h.] vient d'arriver l'estaffette de Bassano qui rapporte un combat livré près de Cornuda et de Molinetto par les troupes pontificales, volontaires, croisés et autres, contre les autrichiens, dont les pertes s'élèvent à 500 prisonniers, 400 morts, et un grand nombre de blessés. La masse de ce corps d'armée, composé de 5,000 hommes, se trouve privée d'artillerie dans cette position, et exposée aux forces de Durando et Ferari. On attend d'heure en heure la nouvelle de leur destruction, car pour celui qui connaît la localité et nos positions, leur sort ne peut être douteux."

-Les journaux de Gênes du 8 disent :

" Ce matin a passé à Gênes le général Passalacqua, de retour de Rome, où Charles-Albert l'avait envoyé, après l'Allocution de Pie IX. On dit que le général a laissé le Pape dans les meilleures dispositions.

RUSSIE .- La Rusierretire toutes ses troupes de la Circassie et elle les reinplace par de régiments des Cosaques uniquement chargés de garder les forts et de réprimer les incursions des Circassiens sur le territoire russe. Le ministre de blissement. Russie à Constantinople a présenté cette mesure à la Porte comme une preuve des intentions pacifiques de son gouvernement, tandis qu'il serait bien plus naturel d'y voir une menace contre la Porte, car ces troupes agnerries, exercées de longue main au rule métier des armes, forment un corps de 20 ou 25,000 hommes excellent pour un coup de main, et ce corps ne quittera la Circassie que pour être cantonné aux bouches du Dniéper, c'est-à-dire dans l'endroit le mieux choisi pour être rapidement embarqué et jeté sur tel point qu'il couviendrait au gouvernement russe. Cette considération n'a pas échappé à la porte, et l'on rappelle à Constantinople tous les régiments de la garde qui se trouvaient disséminés sur divers points de la Turquie d'Asie.

LIBERTÉ RELIGIEUSE.-L'association qui s'est formée à Mayence sons le vocable de notre Saint-Père le Pape Pie IX pour la défense de la liberté religieuse, vient d'inaugurer ses opérations par un service funébre célébré pontificalement dans la cathédrale de cette ville pour le repos de l'ame de ceux qui ont péri dans les sanglantes collisions de Vienne et de Berlin. Cette pieuse cérémonie avait attiré dans la cathédrale une grande quantité de personnes des deux confessions; car l'association de Pie IX n'est point exclusive, elle prend en main la désense du principe de l'indépendance absolue de la conscience contre toutes les prétentions que voudrait s'attribuer sur elle le pouvoir politique. C'est par ce motif que l'association admet dans son sein les protestants aussi bien que les catholiques. Ami de la Religion.

UNE LETTRE.-Au citoyen Arago, ministre de la guer-

Citoren ministre,

Je reçois une lettre par laquelle on m'annonce, de votre part, que du cadre d'activité où je suis, vous me mettez à la

Vous m'ôtez, au mépris de lois, une épée qui a bravement servi la France, une épée qu'un autre peuple révère ; vous l'ôtez à ma main vigoureuse quand votre patrie est en dan-

Rentrez en vous-mêmes, vous y trouverez un blâme sévè-

Le général de division, FABVIER. SANTÉ DE LA VILLE DE LONDRES.-Le nombre des morts constatés pour la semaine finissant le 29 avril est de 966. présentant un excedent de 23 sur la moyenne des 5 dernières années. Le chiffre des puissances est de 1,511. Les maladies qui réguent en ce moment sont le typhus et la fièvre scarlatine.

### LIBRAIRIE CATHOLIQUE

## J. B. ROLLAND.

24. RUE ST VINCENT,

### MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espècas de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

E Soussigne intorme ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., et aller d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

### Librairie

### ECCLESIASTIQUE

E sousssignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils riennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils esperent que le patronage du public et particulièrement du clergé catho-lique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils ferontt tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

#### AVIS

ANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce ANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PRE-MIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avancee. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'sbonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

nement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés,

On s'abonne chez MM. les Cures,
A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne,
et chez MM. J. & O. Grémazie, Libraires,
No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANI

Québec, 17 mars, 1849.

STANISLAS DRAPEAU,

13 avril.

TVIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL DE

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

Nannonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient l aussi offrir ses reinereimens bien respectueux aux Dames d dussi ourn ses centerennes son tesperatures du le les ont bien voulumériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Eta-

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage des aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets,où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout er IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représen-

tation de qualité. Enfin, la marchandise sera Toujours FRAICHE et

CTOUJOURS A BON MARCHE. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

#### CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'on avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES En drap d'or (imitation) à desseins tres-riches et saillants.

Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches,

naires et de bas prix.
GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desseins et offrent par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION. LES Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblémes au centre et aux extré

ETOFFES ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d eins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de lous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon murché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une rente ranide. de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauts (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires

Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigne ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise lans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation

exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications n

cessaires à éviler la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Oedar 81.

### ACADEMIE

#### POUR LES JEUNES DEMOISELLES

Ul sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de

Ut sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district da Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

C. tte nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation toutes les branches d'enseignemts qui peuvent entrer dans l'éducation gop enfans de toutes les classes de la société. Outre la lecture, cécriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et annaise; les autres branches d'enne éducation complete, commo la géoraspèce, le dessin, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute spèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignées dans ce louvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisantô'élères qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prétes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience ; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans

une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressent à ess Damei à leur maison à St.

Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc.,

seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Sœurs à ensuiet.

On ne prendra aucune peneionnaire pour moins de trois mais; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y nura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuell de quatre acmaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août-

A la fin de chaque année scholastique, il y uura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distinguées par la bonne conduite, l'application et le succès-

St. Jean, août, 1847.

### MANUEL TEMPERANCE PAR LE R. P. CHINIQUY,

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se yend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

A L'EVECHE.

#### THE PILOT

And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le Jeudi et le Samedi matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal .- Souscription-Cinq Plastres par année. The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes. -Souscription, Trois Plastres par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE,

Imprimeurs, Editeurs et Propriéraires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau.

E SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODERES, les doux emplacements et la terre vi-après designés, savoir :10. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse

de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi repent de front de St. Charles Borromee, de la contenance d'un dems repent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lien très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangard, Ecurie et autres Bâtiments; laquelle dite maison est des plus propices pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près da se comparer. la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2º. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les construites, consistant en Maison, Ecurie et aufres Batiments.

3º. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpen et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la ivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bûtie de Maison Etable et autres Bâtiments.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à Andre ROMUALD CHERBIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848 .- qi.

#### AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halisax est sermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York .- Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la senaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de

Les abonnés qui reulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent êtr adressées, france de ports. à l'Editeur des Mélanges Religieux à Mon-

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère- insertion, Chaque insertion subsequente, Dix lignes et au-dessous, lère. insertion, Chaque insertion subsequente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [lère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque Insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

17 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu's Pour les Annonces qui doivent paraître congremes, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montreal, MM. FABRE, & Cie., librair VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Ptre. Vie Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne.

M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maisond' & sole près de l'Erêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU,

Propriétaires et Indrineur.

#### MONTREAL, VENDREDI, 16 JUIN 1848.

#### COLONISATION.

L'Association des établissements Canadiens des Townships s'est adressé il y a quelque temps à l'exécutif, lui a fait connaître son existence, l'objet et le but de sa fondation et lui a demandé ce que le gouvernement était disposé à faire pour promouvoir les vues et les objets de la dite Association. Pexpression franche et sincère du désir ardent et pulation de colons industrieux, moraux et con-grandes étendues de terres incultes. de la détermination de Son Excellence le Couver-tents. neur-Général et de ses ministres responsables de favoriser autant qu'il est en leur pouvoir la colonization et l'établissement des terres incultes de la Couronne. Le fait est que depuis la formation de la présente administration, le gouvernement était occupé du projet de Colonization, qu'il fait connaitre aujourd'hui au public par la voie de l'Association des Etablissements Canadiens des Tewnships. Ce projet est très libéral. Les promesses faites par le gouvernement et les engagements qu'il prend sont de nature à satisfaire les plus hautes espérances de nos populations à ce sujet.

Nos lecteurs remarqueront qu'au commencement de ce document, le délai apporté à la communica tion des intentions du gouvernement est suffisamment expliqué. Ces explications font voir l'injustice et le manque de raison de certaines gens qui fait au premier signe de leur volonté. Ces gens ne mr compte du temps, du lieu et des circonstances Il fallait quelque temps à notre administration pour d'années à venir. mûrir son plan actuel de colonization. Ce temps comme on peut le voir, a été bien employé. Nous pouvous aujourd'hui féliciter le pays sur une mesure pratique s'il en fut jamais, qui tend à favoricotte partie des domaines de Sa Mejesté.23

Le Gouverneur-Général exprime encore dans d'autres parties de sa réponse les dispositions bienveillantes des autorités Impériales et Provinciales à notre égard et nous dit que le gouvernement a droit cultivateur au profit des propriétaires des terrains l'on recommande la prompte concession des de reclamer aujourd'hui la plus entière consiunce du incultes, le prix des terres haussant à mesure terres dans les seigneuries appartenant au cipays dans la sincérité de ses déclarations. Nous nous que les défrichement s'étendent. C'est ainsi devant ordre des jésuites, à des rentes fixes réjouissons de tout notre œur d'entendre ces pa-que l'objet de la plus haute importance publi-d'après les anciennes lois du Bas-Canada, savoir roles tomber de la bouche du représentant de notre que, savoir l'expansion facile et rapide de la à des rentes qui ne doivent pas être augmentées Souveraine. Nous les croyons dites honnêtement population sur la surface du pays, se trouve sa- par suite des travaux des censitaires actuels sur et sans arrière pensée, et nous ne doutons nullement que le peuple canadien les accueillera avec besoins de la population. Les moyens de cette de leurs familles, sont les plus interessés dans ment que le peuple canadien les accueillera avec mesons de la population d'acheter des terres ne répondant pas les temps que la confiance renaisse entre les gouvernants et les gouvernés de ce pays. Notre concédées et cultivées, et comme conséquence de les parties fixées au taux le plus bas possible compatible concédées et cultivées, et comme conséquence de les parties de la louge de leurs namnes, sont les parties de nouvelles concessions; si par rentes modérées Son Excellence doit entendre des rentes fixées au taux le plus bas possible compatible ment avec la conservation du fonds spécial pour cher Canada, si longtemps tourmenté par les trou-ultérieure, il paraît que la jeunesse s'est mise à le prélèvement duquel les terres sont entre les bles et les discordes politiques a besoin de se reposer, de se remettre des agitations de la tourmente. Il lui faut le calme et la paix pour retrouver ses qu'une petite portion de territoire près des éta-forces épuisées dans les luttes passées, ranimer blissements, mais il lui en reste cependent en-cellence de comprendre qu'on demande sculeson commerce et son industrie, developper ses richesse, avancer enfin sa condition morale et maté- mouvement important, dans lequel les habitants ronne s'obtienne aux termes les plus faciles et rielle. Le triomphe des principes libéraux et l'a- de cette section de la province sont vivement se moins onéreux, compatibles encore avec vènement au pouvoir de la présente administration intéressés. Son Excellence me charge de vous l'existence du fonds spécial, s'il en est ainsi a été le premier pas dans cette voie nouvelle ou nous sommes entrés. Les déclarations solennelles le bien-être de ses sujets canadiens d'origine l'Association rencontrent le plein ef cordial condu gouvernement sont aujourd'hui de nouvelles garanties pour l'avenir. De semblables déclarations sont très honorables pour notre nationalité. Elle parlent plus haut que toutes les déclamations facilités de devenir propriétaires dans leur pays des jésuites, situés dans le Comté de Champlain payer pour leurs terres, en se propose de leide ceux qui jettent encore des cris de haine et de guerre, pour pêcher en eau trouble. Nous espérons que tous les hommes bien pensant comprendront les circonstances avantageuses dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hni places, se rallieront autour du présent gouvernement canadien. et le soutiendront dans la ligno de conduite qu'il s'est tracé, aussi longtems que cette ligne de conduite sera franche, honnête, libérale et également justo pour tous les habitans du pays .- Revue.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. ? Montréal, 10 juin, 1848. } A sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Monseigneur,

my was the

ral, de vous adresser la réponse de son excel-tion de pouvoirs qu'en justice pour le peuple le lence, au mémoire du président et des officiers gouvernement aurait du conserver dans ses prode l'association des établissements canadiens pres mains. En effet, de cette manière, des Province communément appelée les Townships, opérations, et seront en état de leur expliquer le

tance du sujet, la variété des informations que avoué de cette interposition étant bien l'avance- de le voir, est sortie des mains du gouvernement; disposition. sa considération demandait, la nécessité de bien ment des établisssements, mais le mobile des inpeser les principes énoncés dans le mémoire, la terposés étant de faire servir l'établissement du Excellence que ce qui en reste à la Couronne sites pour églises, écoles, villages et moulins. longue discussion de ses plans dans laquelle le pays à des fins de lucre aux moyens de la posi-soit livré aux fins d'une active colonisation. Ce Les premiers seront octroyés, et les villages et comité est entré, jointes au désir de son excel- lion que le gouvernement était induit à leur sut sans doute dans cette vue que le gouverne- moulins seront établis et disposés de saçon à leuce, que la réponse au mémoire sût claire, saire.

la part de l'association.

Cetto opinion bien forte chez elle, ne peut que faire vivement regretter à Son Excellence de voir l'ancienne tenure seigneuriale qui, telle les propriétaires de terres incultes, ainsi que les qu'introduite à l'origine de l'établissement du seigneurs, aux dépenses en améliorations locapays, avec des dispositions destinées à assurer les, de manière qu'il devienne de leur intérêt de aux censitaires une part juste et libérale de pro- se dessaisir de la propriété, et de la placer dans tection, en même temps que leurs droits et leurs des mains qui la peupleront et la rendront pro propriétés, paraissait si propre à rendre l'acqui- ductive, c'est un point sur lequel Son Excelsition du sol facile à la population agricole, à lence n'est pas appelée à prononcer une opinion éprouve de tels changements dans son opération dans la présente communication. Je dois me publiques, met au pouvoir du gouverneur-génépratique qu'elle ne produit plus cet heureux ef-renfermer dans le sujet de la disposition des ral en conseil d'accorder aux défricheurs, sur fet, et est devenue de fait une source abondante terres qui resteut encore entre les mains du goude plaintes; mais en outre que la commutation vernement, dans la régie desquelles Son Excel- rons, des lots n'excédant pas en quantité 50 de cette tenure en autant qu'elle a eu lieu, de lence conçoit qu'il est de son devoir de redou- acres chacun. même que le système de concession des terres bler de vigilance en vue des intérêts de la classe ci-devant établi par le gouvernement impérial, des cultivateurs qui voudront les occuper; et ont tous deux tendu à amener l'accaparement en ne se déchargeant par aucune délégation font entendre d'incessantes clameurs si tout ne se vent, de sorte que cette province présente le Dans le Mémoire anguel par cette province présente le paraissent pas comprendre les charges et les de-lation rurale surabondante et émigrante, dans gère que le gouvernement concède promptement que propose l'Association, au territoire dont il voirs d'un gouvernement. Pour eux il faudrait en un pays possédant desterres incultes et fertiles à les terres non-concédées appartenant au ciun clin-d'œil réduire les idées en pratique, sans te- la fois, suffisantes aux hesoins des anciens habi- devant ordre des jésuites, et cela à des taux de tants et des immigrés pour un grand nombre

Les concessions primitives de terres en fiefs ou seigneuries en Canada, faites par les rois de France, le furent évidemment dans la vue de agricole; mais les seigneurs, là même où l'on ser si bien l'établissement, sur les terres incultes conserve la tenure seigneuriale, trouvent moyen mander au Parlement l'abolition du Droit de avec les lignes extérieures du territoire ; la sede la Couronne, de la population surabondante de de rendre vaine la protection établie en faveur Lods et Ventes, serait en pratique recommander nos paroisses. Son Excellence le Gouverneur- des censitaires. Les seigneurs qui ont commué la suppression du fonds, que ces terres étaient paux à travers ces terrains. Cénéral se plait à reconnaître que personne n'a deviennent en apparence maîtres absolus du destinées à produire : l'affranchissement des Le chemin Lambton qui c plus de droits aux avantages du projet actuel de sol, dans lequel les censitaires avaient peut-être terres qui restent à concéder de l'imposition des colonisation, "que les descendants des premiers plus d'intérêt qu'eux mêmes ; et les concession- Lods et Ventes, ne pourrait guère s'accomplir colons dont les patients et persévérants travaux en maires ou acheteurs de terres du gouvernement sans créer une réclamation irrésistible à une tomps de paix et la bravoure en temps de guerre dans les townships, quoiqu'à en juger par les pareille faveur chez les consitaires des terres ont tant fait pour l'avancement et la désense de réglements consignés aux archives, les conces- déjà concédées. Et Son Excellence a peine a sions et ventes aient toujours été faites dans la croire que l'Association que préside Votre vue de favoriser les établissements, ont réussi Grandeur ait eu en vue d'abandonner, au point de même à frustrer cette intention. Tous ces que le langage du mémoire semblerait l'indiquer, gens sont intéressés à élever le prix de la terre, un fonds ainsi destiné à une fin particulière. et à faire tourner le travail de chaque colon et Mais si Son Excellence doit comprendre que émigrer.

> core assez entre les mains pour suffire à un ment que la commutation des droits de la Coudire que Sa Majesté la Reine a vivement à cœur j'ai reçu ordre de vous dire que les vues de française et rien ne serait plus agréable à Son cours de Son Excellence. Excellence que de pouvoir informer notre Souveraine que son gouvernement a pu introduire pour l'arpentage des terres non-concédées dans des mesures qui auront tendu à leur donner des les Seigneuries appartenant au ci-devant ordre natal. Car en même temps que le Canada of- et les agents du gouvernement ont reçu injone- payer pour leurs terres, on se propose de laisfre une nouvelle patrie à l'émigré du Royaume- tion de concéder aussi promptement que possi-Uni, et qu'il est évidemment de l'intérêt de ce ble. Dans ces concessions on entend astreindre pays que sa population s'accroisso et s'étende rigidement les concessionnaires à tenir seu et par tous les moyens possibles sur toute l'étendue lieu, de manière à prévenir tout accaparement de son territoire, aucune classe, à l'avis de Son qui permettrait à des particuliers de faire un pro-Excellence, n'a plus de droit aux avantages de fit en s'emparant de grandes étendues de terre. cette extension que les descendants des premiers Et j'ai ordie d'assurer Votre Grandeur de la colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de dans le système toute amélioration qui paraîtra lense de cette partie des domnines de Sa Majesιć.

Les maux auxquels j'ai fait allusion plus haut J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-géné- lence avoir eu pour cause principale la déléga- tion présente une si vive pointure. particuliers ou des compagnies ont été interpo-

sprécisé et satisfaisante, expliqueront suffisam- Dans la partie occidentale de la province, le pagnie des Terres de l'Amérique. Britannique la

Jusqu'où, dans cette partie de la province, il pent être d'accord avec le sentiment public, on jusqu'où il peut être désirable de faire contribuer

Dans le Mémoire auquel, par ordre de Son spectacle extraordinaire et anomal d'une popu- Excellence, j'ai l'honneur de répondre, on sugmoyen de dispositions législatives du droit de

Lods et Ventes en cas de mutation. sujet, qu'elle regarde les terres appartenant au soin de s'enquérir maintenant. faciliter l'acquisition des terres à la population ci-devant ordre des jésuites comme dévouées à mains du gouvernement comme un dépôt sacré. Le gouvernement possède comparativement, et si en parlant de l'affranchissement de la char-

Les ordres nécessaires ont déjà été donnés disposition entière du gouvernement à introduire

ment, il y a quelques années, obtint de la Com- s'assurer qu'ils serviront à l'usage auquel ils se-

ment le délai qui a été apporté à la communica- mal des grandes concessions de terres incultes a remise de six cent mille acres de terre dans les tion des intentions de son excellence, au sujet existé, quoiqu'à un moindre dégré que dans comtés de Sherbrooke et de Megantic, et dans de la pièce importante qui lui a été soumise de cette section; mais il disparait rapidement, en ce voisinage le gouvernement a maintenant à sa partie par suite du prix des terres qui est deve- disposition au delà d'un million d'acres de terre. Son Excellence est d'avis que la prospérité nu assez élevé pour induire les propriétaires à C'est pour Son Excellence un sujet de satisfacet la grandeur sutures du Canada dépendront vendre, et en partie par suite de la taxation anu- tion bien grande de voir que les vues de l'assobeaucoup du parti que l'on tirera des ter- nicipale, qui tout en saisant contribuer les terres ciation s'accordent presque entièrement avec L'Exécutif vient d'envoyer la réponse, que nous res maintenant vacantes et improductives, et incultes aussi bien que les terres cultivées aux les plans d'établissement que Son Excellence a publions plus bas et qui sera lue, sans doute, avec Son Excellence pense que le meilleur usage que améliorations publiques, rend réellement oné- été avisée d'adopter pour ce voisinage; et elle une bien vive satisfaction. Cette réponse contient l'on en puisse faire est de les couvrir d'une po- reuse au propriétaire la longue possession de me commande de vous exposer le détail de ces plans, et d'informer Votre Grandeur qu'on travaille à leur exécution avec toute la diligence possible.

On communique à cette étendue précieuse de terre de Montréal, du St. Laurent vis-à-vis des Trois-Rivières, et de Québec par des chemins en état de presque entier achèvement jusqu'aux limites des terrains en question, qui ainsi de tous ces points, se trouvent accessibles aux colons, à pen de frais.

Le statut qui règle la concession des terres les grands chemins publics on dans leurs envi-

Ce pouvoir a mis le gouvernement dans le Canada Occidental, en état de commencer et de poursuivre, dans une partie du territoire inéde vastes étendues de terre, dans les mains d'autorité, des devoirs et de la responsabilité tabli de la Couronne, un système de colonisation qui, jusqu'à présent a produit les plus heureux résultats; et on a désiré étendre le même plan, qui s'accorde presque à tous égards avec celui est parle plus haut, où même l'on en a fait une fois l'essai, mais avec un succès très limité, rentes modérées, afiranchissant ces terres au faute de la coopération de personnages marquants et influents comme Votre Grandeur, et les fondateurs de l'Association que vous prési-Son Excellence me charge d'observer sur ce dez, ou par d'autres causes dont il n'est pas be-

> La première opération à faire sous ce plan une sin spéciale dans le Bas-Canada. Recom- sera l'achèvement des voies de communication conde, l'ouverture de quelques chemins princi-

Le chemin Lambton qui ouvre la communication depuis les limites orientales du territoire à l'extrémité du lac St. François, jusqu'aux lignes de chemin sur les rives de la Chaudière conduisant à Québec, doit être ouvert de façon à faire communiquer entre l'extrémité du lac St. François et le chemin d'Otter Brooke, distance de dix-neuf milles. L'intention du gouvernement avec les mêmes moyens à sa disposition n'est pas d'y faire un bon chemin, mais seulement de venir à l'aide des colons en le rendant à peu près sculement praticable, ce qui se peut faire en abattant les arbres à la largeur d'une chaîne ou soixante-six pieds anglais, en faisant brûler les arbres abattus, ct en déblayant le terrain destine au chemin. C'est une opération à laquelle les colons pourront être employés, travail cependant sur lequel un petit nombre seulement pourra compter et pour un court espace de temps. En ouvrant ainsi un chemin, en jetant sur les cours d'eau pes ponts d'une construction pen dispendieuse, et en faisant des chaussées dans les endroits marécageux, on peut à peu de frais ouvrir une voie de communication, sur la quelle on placera les colons. On arpentera de chaque côté du chemin une double ligne de lots de cinquante acres ou soixante arpents, qu'on livrera immédiatement au défrichement.

On ne se propose de faire aucune distinction entre coux qui sont capables de payer pour la terre et ceux qui ne le sont pas, en autant qu'il s'agira des octrois de cinquante acres: chaque habitant mâle âgé de vingt-et-un ans qui sera admis à s'établir sur le territoire, aura drolt à cette quantité de terre.

Mais comme il n'est actuellement à désirer que les colons soient tous ou en très grande ser aux colons qui voudront en profiter, la liberté on l'occasion d'acheter au comptant les lots vacants voisins jusqu'à la concurrence de 150 acres. Le prix pour les défricheurs sera fixé à l'acre payable en argent ou en scrip de

terre. Comme il y aurait évidemment de l'imprudence à s'établir en ces terres sans avoir les movens de se procurer les choses nécessaires à guerre, ont tout fait pour l'avancement et la dé-désirable dans son opération. Ainsi, en autant la vie, jusqu'à ce que le sol puisse fournir la que le devoir de l'Exécutif à l'endroit du fonds subsistance, l'Agent recevra instruction de s'endes biens des jésuites pourra le lui permettre, quérir des moyens de chaque individu qui se les Seigneuries entre les mains du gouvernement présentera pour avoir des terres. Comme rencomme découlant d'une disposition mal avisée seront subordonnées au bien public, et l'on y seignements sur ce point, les certificats de la des terres coloniales, paraissent à Son Excel- évitera les maux dont le mémoire de l'Associa- société et de ses officiers auront une grande valeur, attendu que les membres de la société con-Une seconde proposition du mémoire, c'est naîtront probablement les chances de succès que la colonisation ait lieu, dans la partie de la avec lesquelles les colons commenceront leurs La plus grande partie des terres vacantes dans danger d'entreprendre un établissement sur les Son excellence se flatte que la vaste impor- ses entre le gouvernement et les colons, l'objet cette section du pays, Son Excellence regrette terres incultes sans avoir quelques moyens à sa

mais c'est depuis longtemps le désir de Son : L'Agent recevra instruction de réserver des

rante-deux milles.

des colons eux-mêmes.

Les colons ayant des familles où se trouvecontigus les uns aux autres.

avant l'epoque où il aura droit à sa patente, la et d'autres fins intéressantes et importantes.

Chaque colon aura droit à sa patente en produisant un certificat de l'Agent du gouverne- lutter contre de grands désavantages; il leur entre les mains du gouvernement, ou qu'il ait frant aux colons des moyens faciles d'acquérir

dans les quatre ans, à défricher et rendre propre les habitant. La première population d'un terà la culture un dixième de toute la quantité ritoire sera dirigée sur ces lignes de chemins. précède des intentions du gouvernement au sujet l'accaparement, et d'y saire exécuter les régleachetée, et ne recevront de patente que lorsque Exiger un prix pour les terres qu'occuperont de la partie la plus importante et la plus acces- ments d'établissement. cela aura été sait.

troyé.

tera, il sollicite même la coopération de l'association. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement pas plus qu'il ne lui siérait d'établir ancune distinction soit en faveur des colons recommandés par l'association, soit en faveur d'aucune classe des sujets de Sa Majesté; mais les avantages supérieurs que possédera la classe d'habitants que la société se propose de savoriser, et qui sont sujets de Sa Majesté, la mettront en état de rendre la colonisation, en pratique, tout ce qu'elle peut désirer de mieux, et, en eût-il le pouvoir, il ne serait nullement nécessaire que le gouvernement intervînt dans les arrangements de l'association pour le bien des colons.

Il est de la plus haute importance qu'il soit pourvu à l'instruction religieuse et morale des colons; mais le gouvernement n'a aucuns moyens à sa disposition pour cette fin hors ceux établis par la loi. Les encouragements, les efforts bienveillents de Votre Grandeur et de vos excellents associés feront, pour avancer le bonheur et la condition morale de la population future de l'établissement, plus qu'on ne saurait attendre d'aucune intervention gouvernementale; et je suis chargé d'exprimer la vive satisfaction qu'a éprouvée Son Excellence des sentiments nobles et désintéressés que contient votre mémoire sur ce sujet.

en profiter. De fait, il n'y a rien d'important à accomplir à cet égard sans union et concen-

En comparant la marche proposée du gouvernement à l'égard des terres seigneuriales appartenant aux ci-devant Ordre des Jésuites, et celle qu'il est disposé à suivre à l'égard des terres de la couronne non encore appropriées, Votre Grandeur comprendra que dans les cas où le gouvernement se trouve dépositaire de fonds spéciaux, il n'est pas préparé à sacrifier ces fonds à la politique générale du pays, ce qui se-

tres appropriations spéciales. ministrateur, que de faire du travail et de l'industrie des premiers acquéreurs et cultivateurs, dustrie des premiers acquéreurs et cultivateurs, un moyen d'augmenter notablement le prix des bles.

de Son Excellence, des informations semblables Grandeur, non plus que la bienveil dans des parties du pays, qui, lors de leur predustrie des premiers acquéreurs et cultivateurs, mier établissement, étaient presque inaccessibaigne la Rivière des Outaouais.

Quant à la première de ces localités il a considerables Grandeur, non plus que la bienveil totique société que vous présidez.

La loi, telle qu'elle est au'jourd'hu terres qui restent, offrant ainsi aux premiers ac-

portant, ou à de justes sujets de plainte. Quant aux terres de la couronne, le gouver-

population dans des conditions de bien-être et territoire vacant situé au delà. On va ouvrir aussi immédiatement avec une d'indépendance, l'accroissement en nombre du On aurait peine à croire dans les autres pays, double rangée de lots de 55 acres, un de cha-peuple de la province, et l'augmentation qui en que dans cette province si peu peuplée encore plan entier à cette localité. La position isolée de que côté, un autre chemin à travers le centre du résulte dans la force et les ressources publiques, en proportion de l'étendue de son territoire ferterritoire, et formant communication entre le lac sont des objets d'une plus haute considération tile, et dans une partie où l'on supposerait que au-delà de ses limites, et ses communications Mégantic et le chemin Gosford, distance de qua- que tout ce qu'on peut retirer du prix de vente les prédilections religieuses et sociales des habi-On tracera des lignes ou chemins pour com- de ces terres principalement en vue de l'établis- tème d'emigration nit commencé parmi la jeu- ces circonstances sont décidement ressortir la muniquer entre les lots de la prosondeur et le sement du pays, et le prix que l'on se propose nesse, ayant pris son cours vers une contrée où convenance de ne pas charger les habitants principal chemin mais l'ouverture et consection d'exiger est plutôt destiné à servir comme un des règne aucune des institutions auxquelles les d'aucun prix qui leur paraîtraient oppressifs dans en devront être laissées au travail et à l'énergie moyens d'atteindre ce but, et de décourager les émigrés sont particulièrement attachés: il faut l'acquisition des terres. Les officiers à qui il apinfractions frauduleuses des réglements passés en effet qu'il existe quelques grands obstacles à partient vont recevoir instruction de faire rapport pour assurer l'établissement et l'occupation des leur établissement sur leur sol natal. S'ils pro- sur le sujet, et j'ai ordre de vous assurer que ront plusieurs garçons au-dessus de l'âge de 21 terres. La vaste quantité de droits à des terres venaient de causes naturelles, le Gouverneur-toute suggestion tendante au soulagement et à ans, pourront, s'ils le désirent, avoir leurs lots émanés en faveur de personnes sans intention Général, de concert avec les autres amis du l'avancement de cet intéressant établissement L'Agent recevra instruction de placer chaque ver la foi du gouvernement, lesquels droits ont mais puisque les empêchements à l'établisse- plus prompte attention. colon en son lot, et d'entrer son nom dans un ré- été convertis en scrip de terre, a empêché jus- ment des natifs du pays chez eux paraissent dégistre, dont il tirera ses rapports au Bureau des qu'à présent les vente des terres d'être pécuniai- couler de causes artificielles, Son Excellence, tent à la colonisation des avantages dont un Terres de la Couronne. Le colon recevra un rement productives. Mais lorsque ce scrip aura avec le concours des aviseurs de la couronne en nombre de colons ont déjà su profiter, là même billet de location qui l'autorisera à occuper le été absorbé en paiements de terres de la couron- cette province, est disposée à user de tous les où les terres n'ont pas été arpentées. Les terres lot qui lui aura été assigné, mais à la condition ne, celles-ci produiront probablement un reve- efforts possiblees pour faire disparaître un mal si cultivables paraissent s'y rencontrer dans des irremissible de tenir seu et lieu, et avec la cer- nu qui dans les mains de la législature pourra grand : c'est un des premiers devoirs du gouver- vallées qui interrompent la chaîne rocheuse qui titude que s'il abandonne le lot en aucun temps être employé à aider l'établissement du pays, nement et de la législature de faire en sorte que dirige le cours de cette grande rivière. Dans

Ceux qui achèteront des terres seront tenus, ture, et aux améliorations graduelles qu'y feront ne saurait trop sérieusement se diriger. les premiers colons, serait ajouter à leurs diffi-sible du territoire public qui reste entre les mains territoire et étant préparé à étendre l'opération voir de disposer immédiatement des terres abandu plan aussi rapidement que possible, accep- données par les gens faisant profession de vou- principalement dirigée vers ce quartier. loir s'y établir.

> penser les modiques ressources annuelles, dont | C'est une proposition à laquelle Son Excelen parlement, et pour contribuer au trésor pu- l'impartialité, de l'activité et du zèle avec lesde partager la considération du gouvernement gouvernement ne peut, sans reculer devant son et de la législature avec la partie peuplée du propre devoir, se décharger en rien de la res-

quis une certaine valeur dans les environs: il vues si conformes à celles de l'Association, et plus agréable à Son Excellence, que la propoparaitrait donc juste d'exiger un prix fixe, afin cela sans qu'elles lui aient été inspirées par les qu'en définitive les finances du pays ne souffrent représentations de ce corps, puisqu'il les entreteplus de l'administration des terres incultes.

citer la spéculation et l'accaparement, qui ont la sincérité de ses déclarations. D'un autre mande de vous dire qu'elle est le serviteur défait jusqu'à présent avorter toutes les tentatives côté la société avec le mode désigné par ellede colonisation rapide. Il n'y a pas besoin de même, aura toutes les occasions de prêter la chercher un préventif à ce mal, lorsque le prix main au projet proposé pour améliorer la con-demandé est l'équivalent de la terre. Mais dition des habitants. Peut-être, sans les efforts Son Excellence m'ordenne de le gouvernement et le vrai défricheur. Ce mal reux. ne fait que s'aggrandir outre mesure sous le rédans les nouveaux établissements.

prêt à admettre qu'il y aurait justice ou saine des prix qui l'empêcheront d'être possédée dans ture s'empressera de prêter l'oreille à toute relière, pour les administrer en vue d'une hausse plus grands achats de terres incultes. C'est un d'origine française dans les nouveaux établisseconsidérable dans les prix. Il est prêt à admet- progrès qui a été observé dans le Canada Occi- ments. tre, et, en autant qu'il est en lui, de suivre en dental, où les propriétaires heureux de lots origi-

quéreurs et colons la perspective décourageante Grandeur de faire contraster ce plan avec celui vif intérêt aux progrès des établissements dans dessus proposés; pour donner leur pleine exécude difficultés croissantes à se procurer un voisi- jusqu'ici trop suivi en Canada, savoir de com- cette section. Déjà cependant la colonisation y tion à ces plans il faudra fairo quelques légers eage, et les vouant par là à un isolement prolon-mencer par faire de grandes concessions et a considérablement avancé sous l'empire du changements aux dispositions législatives réglant gé et à tous les désavantages qui en résultent. ventes en vue d'une subdivision suture. Dans le système de vendre les terres aux défricheurs ac-la concession des terres publiques; mais Son Administrées d'après aucun autre principe, dernier cas, la terre est invariablement tombée, tuels. Pour ce qui est d'offrir les terres à un Excellence a tout lieu de croire qu'elle renconles appropriations spéciales de grandes étendues entre les mains des spéculateurs, non des cultiva- taux bien bas qui sera fixe et permanent, et trera l'entière coopération du parlement dans le de terre, deviennent un vrai grief pour leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont en leur voi-teurs, et n'a été que subséquemment distribuée, d'insister sur la condition de tenir seu et lieu, sont en leur voi-teurs et non sans grande difficulté, à des dans les portions, où la propriété du sol sans oc-là employer pleinement et profitablement. l'actiterres on a égard, autant qu'il convient aux in- prix élevés, aux occupants qui seuls les méri- cupation actuelle serait nuisible, le gouverne- vité de la classe agricole de la société, à augmentérêts de la société entière, on peut conserver le taient réellement. Cette opération a été beau-ment est prêt à suivre les principes que j'ai tâché ter le commerce et à mettre en exploitation les fonds spécial sans donner lieu à aucun mal'im- coup accélérée dans le Canada Occidental au d'exposer à Votre Grandeur. Son Excellence ressources dormantes de cette grande province. moyen de la taxation municipale; mais dans manque aujourd'hui de renseignements pour poucette section de la province, les terres dont on voir dire jusqu'à quel point l'ouverture de chenement est disposé à ne pas les regarder comme a ainsi disposé restent dans l'état de nature, mins, avec concession gratuite de lots de terre de

la prospérité et le bonheur du peuple du pays presque tous les cas, ces vallées, comme le terre sera tout de suite concédée ou vendue à un Lorsqu'on voudra commencer des établisse- dépendent le moins possible d'événements qui bassin du Saguenay, ne conduisent à rien d'imments sur de grandes étendues de terres du gou- lui sont étrangers, et l'occupation et l'améliora- portant au-delà; c'est pourquoi, bien propres vernements, les premiers occupants auront à tion du territoire encore inculte, qu'il soit encore à une colonisation sur une petité échelle et ofment établissant qu'il a défriché et rendu propre faudra tirer leurs approvisionnements de loin, et été concédé d'après de fausses notions de poli-des terres, elles ne présentent pas les motifs de à la culture seize acres de terre.

Ouvrir des communications. Le gouvernement ce publique, est évidemment le mode le plus dépense que sont naître les territoires plus im-On accordera au colon, pour saire ce désriche- se propose de se charger du premier travail, clair et le plus simple par lequel ce grand objet portants. Tout ce que les localités semblent dement quatre années à compter de sa première consistant à tracer et ouvrir les grands chemins, puisse s'accomplir, et vers lequel l'attention des mander ou tout ce qu'il serait juste d'y fairo, occupation.

de manière à les préparer à l'action de la na- autorités administratives et législatives du pays c'est d'y arpenter les terres cultivables à mesure

Les terres au voisinage des grands chemans Société de Colonisation propose que les Agents gion, qui, nombre d'années après que le flot de une sois occupées, l'occupation de celles situées résidants, chargés de poursuivre le système de la colonisation s'y sera porté de toutes parts, of-

ponsabilité attachée à l'initiative et à la mise en Après le premier établissement sur les gran- opération des mesures qui se rattachent à un si nait des avant l'existence de celui-ci, qu'il a

Son Excellence désire que je prie Votre de vous dire que Son Excellence prend un système de colonisation d'après les plans ciune source bien considérable de recette pour les improductives par elles-mêmes, barrière suneste chaque côté, pourrait contribuer à la prospérité !

ont destinés, et qu'ils ne tomberont pas en mo- sins ordinaires du revenu. L'expansion de la la transsusion de la vie et de l'activité dans le de cet établissement, mais si la chose est encore praticable, et si, après investigation, elle promet des résultats utiles en pratique, on étendra le l'établissement, qui sait qu'il ne conduit à rien par eau, sembleraient y rendre le système inaples terres de la couronne. On disposera donc tans les attacheraient à leur sol natal, un sys-plicable à quelques égards, en même temps que de s'établir, mais avec lesquels il fallait conser- pays, ne pourraient qu'en déplorer l'existence; sera de la part du gouvernement l'objet de la

Les bords Nord-Est de l'Outaousis présenno saurait trop sérieusement se diriger.

Son Excellence se flatte que l'appercu qui colons à des prix bas et fixes, d'y empêcher

Le Gouverneur-Général me charge de vous Si les samilles comprenant plusieurs colons cultés, et leur ôter des déniers dont on ne sau- du gouvernement, expliquera sussissamment les informer qu'il y a tout lieu de supposer que pluayant droit à des terres aiment mieux résider en rait faire un meilleur usage qu'eux mêmes. Mais principes d'après lesquels seront conduits les sieurs parties de la vaste région qui s'étend enun seul lot, au lieu d'occuper les divers lots, lorsque les terres sont données, on peut s'at- établissements dans les autres parties du pays. tre la rivière Ontario et les eaux du lac Huron, cela sera considéré comme tenant seu et lieu tendre à ce que tous les moyens seront employés Les frais qu'entraîne la formation de chaque possèdent tous les avantages que la sertilité du sur ces divers lots, mais il faudra que les défri- pour éluder l'obligation de tenir feu et lieu. Il foyer d'établissement, empêcheront le gouver- sol et la salubrité du climat puissent offrir à la chements voulus se fassent sur chaque lot oc- y aura trop de motifs à simuler l'intention d'oc- nement de diriger ses efforts sur un grand nom- colonisation. Ce grand territoire, situé en arcuper les terres pour se fier à de simples expres- bre de points à la sois ; et la sertilité, de même rière des terres occupées du Haut-Canada, et Le gouvernement ayant ainsi préparé les sions d'intention. C'est pourquoi, il faudra que l'accès facile des terres ci-dessus décrites, également accessible aux deux sections de la voies aux commencements d'établissement du qu'il y ait des agents résidants, revêtus du pon- fait qu'il est déstrable que la colonisation qui va Province, est une localité dans laquelle toutes avoir lieu dans cette section de la Province soit deux ont un égal intérêt. Ce parait être un objet d'importance immédiate que de faire un Son Excellence voit que le Mémoire de la commencement d'établissement dans cette réaux environs devient comparativement facile; la concession des Terres de la Couronne, soient c'est pourquoi il ne serait pas convenable de dé- à la nomination de ce corps. nuation du système ci-devant adopté dans la on peut disposer pour l'établissement du pays, lance ne peut accéder. Comme on l'a déjà partic Nord-Ouest de la peninsule Haut-Caà ouvrir des chemins. Les colons eux-mêmes observé, tous les maux que le Mémoire a dé- nadienne, semble, avec les plans que j'ai expliayant les grandes voies de communication ou- crits en termes si énergiques, sont venus de la qués plus haut, mériter la prompte attention du vertes, l'établissemement une fois en progrès délégation des pouvoirs et de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut accomplir cet objet. Lors qu'il aura pris du gouvernement; et le succès de l'objet en le responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de dévelopmement peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de dévelopmement peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de dévelopmement peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant, mais qui assurent peut de la responsabilité encore dormantes cependant peut de la responsabilité encore dormantes cependant peut de la responsabilité encore dormantes cependant peut de la responsabilité encore dormante de la responsabilité encore dormante de la responsabilité encore dormante de la responsabilité encore de la responsabili assez de développement pour être représenté contemplatiou dépendra à un si haut degré de là cette colonie un avenir de grandeur, est pour Son Excellence un spectacle des plus encourablic par la taxation ordinaire, il aura droit alors quels seront remplis les devoirs d'agence, que le geants, qui ne laisse qu'un regret, c'est que le chissre limité de la population, et la petitesse des moyens comparée aux objets en vue, empêcheont le pays de progressor en proportion de ses richesses territoriales. L'Association que prédes lignes de communication, la terre aura ac- haut intérêt public : le gouvernement émet des side Votre Grandeur ne pouvait rien faire qui fût tive de cette partie du pays, à prendre une part active dans l'entreprise de la colonisation. En La modicité du prix ne manquera guère d'ex-droit de réclamer la plus entière confiance dans cela comme dans tous les efforts pour promouvoué de Notre Souveraine, et que par devoir autant que par inclination elle vous aidera par

Son Excellence m'ordonne de dire en conclu-Ce serait en vain que le gouvernement offri-rait des occasions d'établissement sur des terres incultes, si le peuple en grand nombre ne voulait en profiter. De fait, il n'y a rien d'important sive, les acheteurs par spéculations, à moins l'Association, opérant chacun dans sa propre noment de leurs vues au sujet de la colonisad'une grande vigilance surgissent et réussissent sphère d'activité, on ne peut raisonnablement de l'établissement du pays, le gouverneà s'interposer presque irrémédiablement entre douter que le résultat ne soit satisfaisant et heua pris sur lui de pourvoir aux dépenses extraordi-L'Association, dans le mémoire qu'elle a pré- naires de l'émigration de la saison dernière. Il gime des ventes à crédit. C'est pourquoi on sentée à Son Excellence, représente qu'il serait y avait du doute quant à la somme de vingt mille pense qu'il est à propos de tenir le prix lixe, et à propos de continuer, dans les nouveaux éta-livres que le gouvernement provincial crut desi bas qu'il ne soit en réalité aucunement oné-blissements dans cette partie de la Province, les voir offrir pour sa part de contribution dans ces reux, et d'insister, dans tous les cas, avec vigi- lois et institutions auxquelles les habitants ont dépenses; mais le gouvernument de Sa Majeslance sur la résidence et occupation actuelles, été accoutumées, et qu'ils affectionnen. Sur cet té, en considération du projet sormé en ce pays point, j'ai ordre de vous dire que Son Excellence d'employer cette somme, si le gouvernement rait l'équivalent d'une confiscation indirecte : le la colonisation du même principe s'appliquera aux terres approprices aux Réserves du clergé, de même qu'à en état de culture, et lorsque les colons auront qui regnent dans les Townships, et celles qui territoire vacant, a consenti à supporter la totacelles faites pour les sauvages, les écoles, et au- reçu leurs titres, alors arrivera le temps pour la existent dans les anciens établissements du Bas- lité des dépenses extraordinaires de l'émigration, classe la plus aisée d'aggrandir ses possessions. Canada. Et si telle différence se rencontrait, Laissant cette somme à la disposition du gouver-Mais dans ces cas le gouvernement n'est pas Alors la terre s'acquerra des colons par vente, à Son Excellence n'a aucun doute que la Législa- nement de cette province. La dépêche communiquant cette décision du gouvernement de politique à prendre avantage de grandes posses- un état improductif, et avec les prix ainsi obte- présentation faite dans la vue de rendre plus dé- Sa Majesté, était en réponse à des communicapontique a prendre avantage de grandes posses-sions territoriales, appropriées à une fin particu-nus les prenders colons feront de nouveaux et sirable et plus agréable la position des habitants tions envoyées de ce pays avant que l'adresse de la société ne fût parvenue à Son Excellence, mais sans l'information importante qu'elle con-Après avoir ainsi expliqué les vues de Son tenait, Son Excellence n'aurait pu répondre à pratique le principe, que ce serait outrer le de- nairement petits, au lieu de subdiviser ou amoin- Excellence touchant l'établissement du pays en l'adresse de la manière qu'elle le désirait; et ca voir d'administrateur d'un fonds spécial, un pro-cédé d'une utilité douteuse dans le cas d'une des achats de leurs voisins, qui au moyen de la tion principale qu'on se propose de lui donner; venu dans la réponse, qui, Son Excellence aiadministration particulière, et tout-à-sait impo-litique et injuste lorsque le gouvernement est ad-litique et injuste lorsque le gouvernement est ad-

> La loi, telle qu'elle est au'jourd'hui, offre tou-Quant à la première de ces localités, j'ai or- tes les facilités désirables pour commencer un

> > Jai l'honneur d'être, 🗀 🕟 👵 😁

etc. etc. etc. R. B. SULLIVAN. Scerctaire.